



AMÉNAGER
&
EMBELLIR



L'ESPACE
PUBLIC



des petites villes



des bourgs



et des villages

caue
ALLIER



Cet ouvrage vous est proposé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier (CAUE 03).

Son but n'est pas de proposer des "recettes" d'aménagement, mais de partager notre réflexion sur les principes qui peuvent produire un espace public de qualité, dans les communes à dominante rurale.

Il s'adresse prioritairement aux maîtres d'ouvrages et aux gestionnaires de l'espace public (élus, techniciens,...) ainsi qu'aux maîtres d'œuvre et concepteurs d'aménagements urbains (urbanistes, architectes, paysagistes,...).

Il est également destiné à toute personne curieuse de mieux comprendre l'espace public de sa commune...



14 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS
tel : 04 70 20 11 00
fax : 04 70 20 64 28
@ : caue03@wanadoo.fr



VANT-PROPOS

Offrir un cadre de vie de qualité est un atout fondamental pour le développement local. Cette prise de conscience relativement récente s'est accompagnée depuis quelques années d'un effort soutenu du Conseil Général de l'Allier, pour améliorer l'image de son territoire. Ainsi, la valorisation des espaces publics est-elle devenue, au fil des ans, une nécessité vitale pour l'attractivité des communes.

Les logiques d'aménagement des espaces publics ont évolué parallèlement pour s'adapter à ces nouveaux enjeux. Nous sommes passés progressivement des aménagements routiers qui empruntaient leur vocabulaire aux projets d'infrastructure des travaux publics de l'État, à des aménagements plus "sensibles" qui cherchent à mettre en valeur les potentialités de chaque site dans le respect des qualités architecturales, paysagères et environnementales des lieux.

Depuis sa création, le CAUE de l'Allier s'investit dans l'amélioration du cadre de vie des habitants du département. A travers cet ouvrage, nous souhaitons partager avec vous notre réflexion sur l'aménagement de l'espace public de nos petites villes, bourgs ou villages.

Cet ouvrage n'est pas un livre de recettes, ni une compilation d'exemples à reproduire. Dans un premier temps, il propose des principes simples à mettre en œuvre pour des aménagements de qualité. Dans un second temps, vous découvrirez l'illustration de ces principes à travers une approche thématique par "type" d'espace public, le jour et la nuit.

Bonne lecture !

Le Président et l'équipe du CAUE de l'Allier



A la découverte de
l'espace public ...

E SPACE PUBLIC...

Etre chez soi... Qui n'a jamais rêvé d'être chez soi en traversant une rue, courbé en deux par le vent, au coeur d'un hiver glacial? L'appartement, la maison, le "chez soi", représentent plus qu'une seconde peau, le refuge indispensable.

Quitter son chez-soi, c'est quitter ce refuge, se confronter aux autres, partager son espace. L'autre et moi, moi et l'autre, ensemble dans le même lieu. L'espace intime cède sa place à l'espace public : **espace de tous et de chacun.**

L'espace public, monde privilégié de la rencontre et de l'échange, recouvre une réalité aux multiples visages. De la place du village à la route nationale, de la rue commerçante aux trottoirs du lotissement, les espaces publics sont là, négociant leurs limites avec l'espace privé.

Selon les pratiques qu'il accueille et la perception que l'on en a, chaque espace peut paraître accueillant ou repoussant, confortable ou étriqué, beau ou laid,...



place publique - Saint Saturnin 63



place du Fort - la Souterraine 23

Dès lors, l'enjeu majeur de l'aménagement d'un espace public n'est-il pas de lui donner (ou lui rendre) le statut de **lieu de vie adapté à ses usages et fonctions, en révélant simplement ses qualités intrinsèques** ? Il s'agit bien de faire de l'espace public un lieu réellement "habitable", confortable, agréable à parcourir et à regarder ; un espace où l'on se sente accueilli et protégé que l'on soit piéton, en fauteuil roulant, cycliste, ou automobiliste. En somme, un **lieu où l'on se sente "chez soi"**.



Prendre en
compte
les usages et
pratiques
de l'espace,
pour des lieux
appropriés
et appropriables

A CCESSIBILITÉ

La première qualité d'un espace public est sans doute celle d'être accessible. Que signifierait en effet un espace, aussi "beau" soit-il, que l'on se contenterait d'observer derrière une clôture infranchissable ?

Et pourtant pense-t-on toujours dans la conception de l'espace à cette dimension fondamentale de l'accès de tous à un espace commun ?

Penser l'espace public pour le plus grand nombre, c'est d'abord le rendre **accessible et confortable pour les personnes les plus fragiles** : personnes handicapées, personnes âgées, enfants,... Pour ce faire, intégrer les normes d'accessibilité est bien sûr indispensable, mais la plupart du temps, l'application de principes de "bon sens" permet de rendre l'espace appropriable, quelles que soient les différences de chacun.

Il faut que la prise en compte de ces différences soit au coeur des préoccupations des concepteurs de l'espace public pour que celui-ci devienne un facteur d'intégration et non de ségrégation.

Moins l'espace public est approprié, plus il révèle le handicap. Plus l'espace public est approprié, plus il gomme le handicap.

Une personne n'est réellement handicapée que si son environnement ne lui permet pas de pallier ses déficiences.



© JHilaire CAUE 03

Des dispositifs simples pour un bâtiment public accessible à tous
Photomontage - Molinet 03

Une allée piétonne confortable
Culan 18



© JHilaire CAUE 03



COHABITATION

L'espace public est le lieu de toutes les cohabitations. Chaque usager doit trouver sa place, non par un découpage systématique de l'espace selon sa catégorie, mais plutôt dans une négociation permettant un partage clair et harmonieux de l'espace.

Automobiliste riverain ou de passage, piéton flâneur ou pressé, chauffeur-livreur, commerçant ambulant ou sédentaire, famille à vélo, adolescent en roller, etc... Autant de "catégories" innombrables, autant de besoins différents à prendre en compte.

Dans tous les cas, l'aménagement de l'espace public doit organiser la cohabitation entre ses différents usagers. La conception de l'espace, son dessin, doivent exprimer clairement, mais sans ostentation, la place faite à chacun, pour que chacun ait sa place.

La contre-allée offre un cadre agréable et protégé aux riverains de la route départementale très fréquentée Ygrande 03



© JHilaire CAUE 03

Assemblage de matériaux, traitement végétal d'une limite, contre-allée piétonne, etc... les dispositifs sont nombreux qui, traités avec simplicité et en accord avec la qualité du lieu, répondent aux besoins de prise en compte des usages et des pratiques.



© JHilaire CAUE 03

Le fil d'eau pavé marque une limite franche entre l'espace des piétons et celui des automobiles, tout en laissant une grande souplesse d'usage
Le Veurdre 03

USAGES

Fonctions, usages et pratiques, tryptique indissociable dont l'analyse préalable est indispensable si l'on veut apporter une réponse adaptée à l'aménagement d'un espace. En effet, au delà de sa fonction première, ce sont bel et bien les usages et les pratiques qui s'y déroulent qui donnent à un lieu sa singularité.

Ainsi, le "parking" de la mairie se transforme en terrain de pétanque le dimanche venu... Et la place du village devient alternativement, le lieu des conversations du samedi matin, la place du marché les jeudis, celle des manèges le jour de la fête patronale, ou bien encore, un terrain de jeux à la sortie des écoles...

Seule la prise en compte de ces pratiques particulières de l'espace public peut "garantir" la réussite d'un aménagement.

Adapter un lieu aux usages existants, le laisser ouvert à des pratiques nouvelles, c'est en faciliter l'appropriation, c'est le rendre habitable, c'est en faire un lieu de vie, un lieu qui vit...

II

Respecter,
valoriser l'identité
et l'esprit des
lieux, pour des
aménagement
qui ont du sens

CARACTÈRE & IDENTITÉ

Chaque lieu possède une identité qui lui est propre. Son histoire, sa morphologie, son orientation, les matériaux qui le constituent en font un endroit singulier.



une morphologie de ruelle qui révèle le caractère médiéval de la cité Verneuil 03

© CAUE 03

Aménager un espace nécessite que l'on comprenne sa structure et que l'on mette en évidence ce qui en fait le **caractère intrinsèque**. Cela revient, en quelque sorte, à dresser la **carte d'identité du lieu**. Ce préalable est indispensable à toute intervention, si l'on ne veut pas avoir recours à des solutions toutes faites, "passe-partout" et donc inappropriées.



harmonie entre végétal et minéral - Charroux 03

© JHilaire CAUE 03

S'inscrire dans l'histoire d'un lieu, sans sombrer dans la nostalgie d'une époque révolue, composer avec la forme de l'espace, en souligner discrètement tel ou tel élément majeur, réinterpréter les matériaux présents sur le site, donner une juste place au végétal et au minéral, pour être en harmonie avec le lieu, voilà autant de défis à relever, de pistes à explorer.

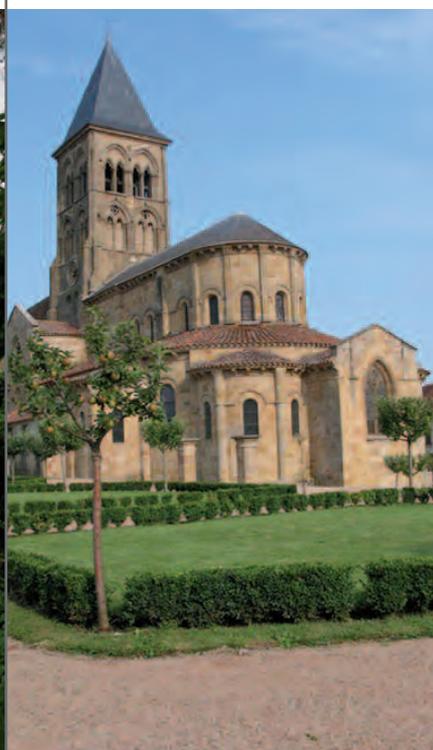
Un des critères fondamentaux de la réussite d'un aménagement est sans doute la capacité qu'a ce dernier, à **révéler avec simplicité et délicatesse, ce qui fait l'esprit, le génie du lieu.**

une incitation à la promenade et à la détente

le jardin de l'abbatiale : calme et méditation - St Menoux 03

"L'homme qui dort" donne une nouvelle dimension au lieu - Verneuil 03

Le porche de l'église révèle la simplicité et la justesse de l'aménagement - St Loup des Chaumes 18



RÉPRÉSENTATION

Certains espaces publics portent en eux une dimension symbolique particulière. La “mémoire” du lieu, son rôle, parfois sa nature même, lui donnent un statut unique dans la hiérarchie des espaces publics d’un bourg.

La place de la mairie, celle du monument aux morts, le parvis de l’église, l’ancien foirail, ou bien encore tel ou tel espace témoin d’un évènement marquant l’histoire de la commune, peuvent être des **lieux porteurs de sens qu’il convient de révéler et de valoriser.**

Ces lieux sont **des espaces de représentation majeurs pour la collectivité.** Ils ne peuvent pas être considérés comme des lieux ordinaires.

A ce titre, leur aménagement se doit de mettre en scène, sans excès, leur **dimension symbolique de représentation.**

Le niveau de prestation des aménagements mis en oeuvre sur ces espaces est révélateur de l’intérêt que porte une collectivité à ce qui constitue un patrimoine commun à tous ses habitants.



© JHilaire CAUE 03

un parvis pavé de granit rose et des parterres de végétaux en pleine terre suffisent à signifier le statut de la mairie et à mettre en scène l’entrée principale - Lurcy-Lévis 03



© JHilaire CAUE 03

les grès locaux mis en oeuvre pour donner un parvis à l’église classée - Vesdun 18

le monument aux morts, témoin de l’histoire - Voussac 03

Il s’agit bien de proposer des **aménagements dignes du lieu, sobres et identitaires.**

Ce sont ces lieux “majeurs” qui donnent le ton des aménagements de l’ensemble d’un bourg. En effet, si l’on délaisse ces lieux, qu’en sera-t-il des espaces “courants” de la commune ?



© JHilaire CAUE 03

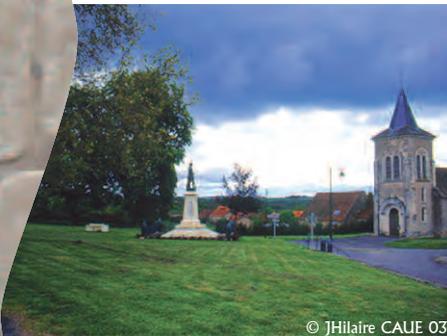
E CHELLE

Parmi les caractéristiques qui constituent l'identité et l'esprit d'un lieu, l'une d'entre elles est véritablement fondatrice des propositions d'aménagement qui peuvent être apportées : **l'échelle du lieu.**

La "petite ville", le bourg, le village, portent en eux **une dimension "rurale" très forte**, dans laquelle le rapport entre architecture et nature est à la fois palpable et sensible. La frontière entre espace naturel et espace urbanisé n'est pas toujours nette, les interactions sont nombreuses. Dans nos bourgs et villages, **la présence de la nature s'exprime sous différentes formes très perceptibles** : matériaux de construction, végétation typique, présence d'eau, vues sur la campagne environnante, etc...

Cela se traduit notamment dans les aménagements d'espaces publics par **un rapport très étroit entre minéral et végétal qui se côtoient constamment dans une recherche d'équilibre et d'harmonie.** On est bien loin du concept urbain "d'espaces verts", totalement artificiel et inapproprié au milieu rural.

la simplicité de traitement de l'espace public met en valeur la "dimension rurale" du bourg - Reigny 18



© JHilaire CAUE 03

le vignoble Saint Pourcinois au centre du village - Fleuriel 03



© JHilaire CAUE 03

L'intégration de cette échelle "rurale" dans un projet d'aménagement est essentielle si l'on veut obtenir un résultat proportionné qui ne copie pas les recettes et les effets de modes propres à certains aménagements urbains de "grandes villes".

un aménagement à l'échelle du bourg - Mazirat 03

De plus, alors que la complexité urbaine peut les rendre imperceptibles, **l'échelle modeste des espaces publics d'un bourg donne une grande importance aux détails.** L'attention apportée au traitement de ces derniers détermine souvent la qualité d'un aménagement.



© JHilaire CAUE 03

MATIÈRES

Le lieu est perçu par au moins 4 de nos sens: la vue, le toucher, l'ouïe et l'odorat. Tous les éléments susceptibles de "parler" à nos sens contribuent donc à créer l'ambiance du lieu.

Ces éléments sont entre autres :

- Les "matériaux"
- Les végétaux : arbres, fleurs, herbe,...
- L'eau, sous différentes formes



© JHilaire CAUE 03

le rapport végétal / minéral -
Bellenaves 03

Selon leur nature ou leur mise en œuvre, ces éléments vont offrir différentes textures, couleurs, sonorités ou odeurs.

A ces éléments on peut ajouter le mobilier et la signalétique dont l'impact sur la perception de l'espace est loin d'être neutre.

Comme on l'a vu précédemment, l'une des caractéristiques principales de nos bourgs et villages est le lien étroit qui existe entre nature et bâti, entre minéral et végétal. Ce lien doit évidemment transparaître à travers les matières mises en œuvre dans les aménagements.

Cela peut se traduire par l'utilisation d'une gamme réduite de matériaux naturels et régionaux, la plantation de végétaux indigènes, ou bien encore par la création d'un mobilier ou d'une signalétique utilisant un bois ou une pierre locale, par exemple.

Dans tous les cas, l'idée est de définir une gamme de matériaux et de végétaux compatibles avec le paysage du lieu et qui évite le trop "classique" vocabulaire routier.

un banc en harmonie avec
le contexte - Charroux 03



© JHilaire CAUE 03



l'aménagement utilise le grès du pays présent dans toutes les constructions - Vesdun 18

III

Inscrire les
aménagement
dans une logique
de développement
durable

ONCERTATION

On considère trop souvent, qu'un projet d'aménagement est affaire de spécialistes. Le recours à des techniciens compétents est nécessaire mais pas suffisant.

S'inscrire dans une démarche de **développement durable** implique que l'on associe les habitants à toutes les phases du projet d'aménagement. Il n'existe certainement pas de "démarche type" et **tout projet d'aménagement doit être l'occasion d'inventer ses propres méthodes de concertation** pour son élaboration et sa gestion ultérieure.

Dans tous les cas, **la concertation est un élément fondamental dans la réussite d'un aménagement**, pour au moins trois raisons :

1/C'est un outil essentiel dans le diagnostic d'une commune, d'un bourg ou d'un espace public. La concertation permet, par exemple, de croiser le regard d'un habitant sur l'espace qu'il pratique au quotidien, avec celui d'un "expert" qui découvre le lieu. La concertation, dans ce cas, est un moyen efficace de collecter l'information.

2/C'est une force de proposition constructive. L'habitant n'est pas qu'un témoin passif, il a une expérience des lieux, des besoins, des envies... Se donner les moyens d'entendre sa voix, c'est en faire un acteur du projet, au même titre que les autres acteurs "techniques" ou "politiques".

3/C'est une façon d'anticiper des contraintes ultérieures de fonctionnement. La concertation doit permettre aux habitants de se projeter dans l'aménagement futur et donc d'intégrer le plus en amont possible ce que celui-ci impliquera pour eux, au quotidien.

A chaque étape de la conception ou de la réalisation d'un aménagement, doit correspondre un mode de concertation adapté.

Entretiens individuels, groupes de travail thématiques, Réunions publiques, etc... Nombreux sont les outils pour mener à bien une concertation effective, gage de réussite d'un aménagement "citoyen".

La notion de coût est un paramètre important de tout aménagement. Dans la pratique, la réalisation des travaux est souvent liée à une politique de subventions d'investissement pour chaque opération. Cela conduit généralement à focaliser sur le prix de revient immédiat, sans se préoccuper des coûts futurs d'entretien, ni des coûts indirects parfois induits, tels ceux liés à l'impact de la production de certains matériaux sur l'environnement.

L'idée "d'aménagement durable" implique que l'on raisonne en terme de "coût global".

Cette idée nécessite donc que l'on s'interroge sur les méthodes de gestion des projets d'aménagement :

1/ La réalisation par tranches successives d'un projet d'aménagement pensé globalement à l'échelle d'une commune ou d'un bourg, est une bonne solution pour maîtriser son coût. **Une programmation à court, moyen et long terme permet d'anticiper les investissements, d'intégrer les coûts de fonctionnement, et d'éviter le "saupoudrage" des crédits.**

2/ Il faut absolument éviter l'application de "recettes d'aménagement" toutes faites (le "syndrome de la bordure de trottoir ou du rond-point") qui conduisent à la banalisation des espaces et entraînent des coûts injustifiés.

ENVIRONNEMENT

L'ambition du développement durable est de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures. **Le principe fondamental est de faire évoluer en équilibre économie, social et environnement.**

Dans le cas d'un projet d'aménagement, la dimension environnementale doit être au cœur des débats, depuis la phase de conception jusqu'à celle de la mise en œuvre et au delà dans la politique d'entretien et de gestion des espaces.

Il s'agit de mesurer l'impact du projet sur l'environnement local, mais aussi d'intégrer à la réflexion les conséquences de nos choix à l'échelle de la planète. **Le but est de produire des aménagements les plus économes en énergie, non polluants et de nature à valoriser les écosystèmes.** Parti-pris d'aménagement, choix des matériaux, des essences végétales, des modes d'arrosage, type de mobilier urbain, tout peut participer à la réussite de cet objectif.

Quelques exemples simples à mettre en œuvre :

- **substituer autant que possible des matériaux naturels locaux aux produits pétroliers**

- **préférer les matériaux réutilisables** : un pavé de pierre naturelle est réutilisable "à l'infini", là où une bordure en béton ne pourra être mise en œuvre qu'une seule fois, pour un coût d'investissement proche et une esthétique incomparable

- **utiliser des matériaux "cultivables"** : bois, herbe, fleurs

- **concevoir des aménagements qui respectent les besoins naturels des plantes** : plantations en pleine terre, entourages d'arbres "naturels", taille douce, ...

- **privilégier les aménagements qui contribuent à la préservation de la ressource en eau**: sols perméables et naturellement filtrants, types de plantation qui favorisent l'arrosage naturel par l'eau de pluie, paillage, etc...

IV

fiches
thématiques

ENTRÉE de bourg

L'entrée du bourg matérialise le premier clin d'oeil fait par la commune à l'automobiliste de passage. C'est aussi le seuil que franchissent, chaque jour, les habitants.

Si l'entrée met en avant l'identité du bourg, elle peut devenir une carte de visite exprimant l'intérêt de la municipalité et de tous les habitants pour leur cadre de vie quotidien.

Une entrée réussie doit exprimer l'identité et les qualités paysagères du bourg, tout en signalant à l'automobiliste trop pressé qu'il n'est plus en rase campagne.

E ntrée de nuit

De nuit, le traitement de l'entrée du bourg prend un relief particulier. Pour l'automobiliste, c'est le passage du noir à la lumière. Un éclairage adapté doit mettre en scène cet effet de seuil du bourg. Il s'agit de prendre en considération les impératifs esthétiques et fonctionnels dans une mise en lumière intégrée à l'aménagement.



© JHilaire CAUE 03

Des spots intégrés aux murets de pierres éclairent la bande pavée qui marque l'entrée du bourg. L'éclairage répond aux besoins de sécurité routière en respectant l'identité paysagère du lieu. Photomontage - Isserpent 03

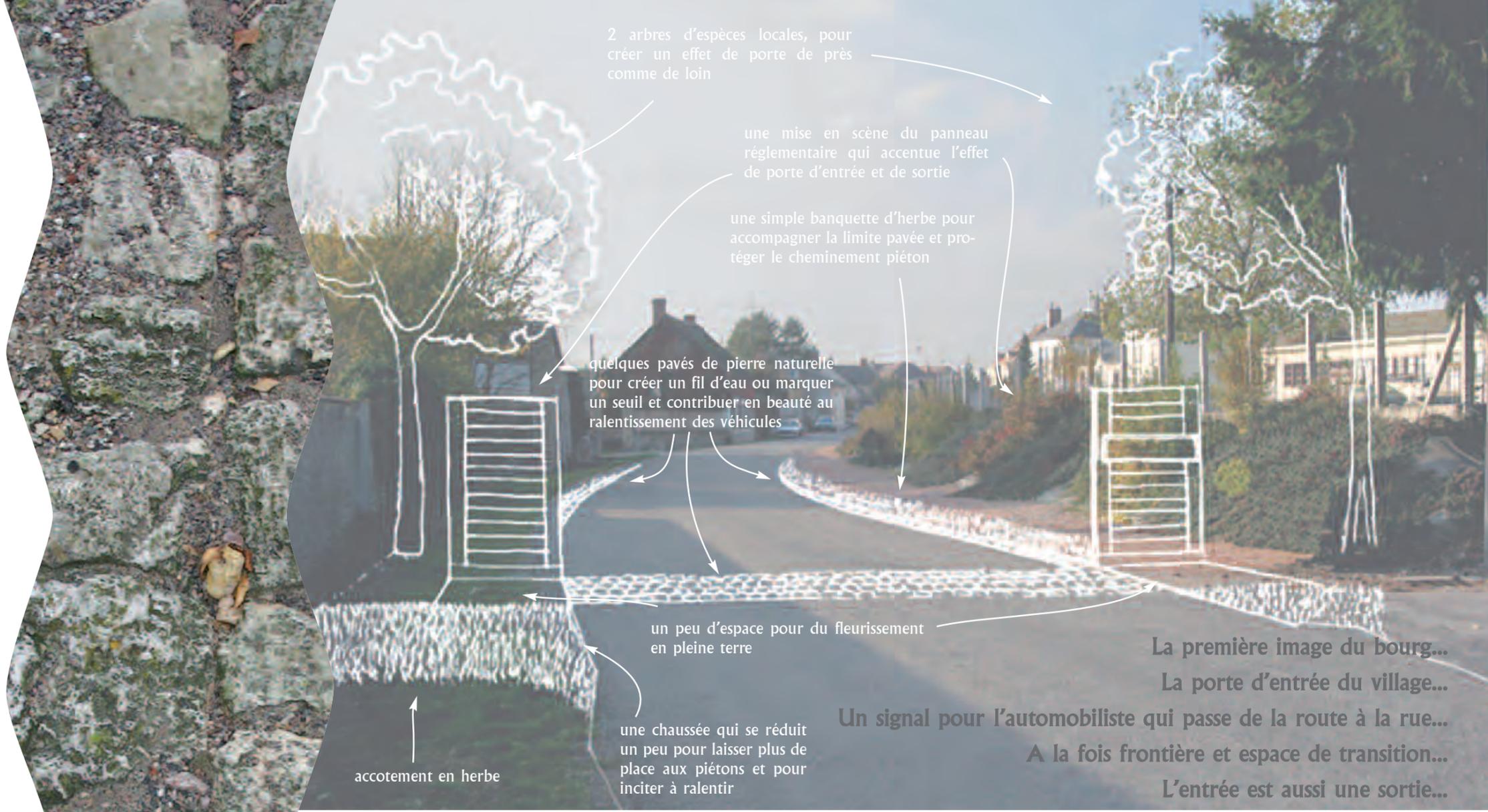


© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Quelques projecteurs encastrés dans le sol suffisent à mettre en lumière le panneau réglementaire, et la haie caractéristique du paysage du bocage. Ce dispositif très simple signifie à l'automobiliste qu'il vient de franchir la "porte d'entrée" du bourg. Photomontage - Vieure 03



2 arbres d'espèces locales, pour créer un effet de porte de près comme de loin

une mise en scène du panneau réglementaire qui accentue l'effet de porte d'entrée et de sortie

une simple banquette d'herbe pour accompagner la limite pavée et protéger le cheminement piéton

quelques pavés de pierre naturelle pour créer un fil d'eau ou marquer un seuil et contribuer en beauté au ralentissement des véhicules

un peu d'espace pour du fleurissement en pleine terre

une chaussée qui se réduit un peu pour laisser plus de place aux piétons et pour inciter à ralentir

accotement en herbe

La première image du bourg...
La porte d'entrée du village...
Un signal pour l'automobiliste qui passe de la route à la rue...
A la fois frontière et espace de transition...
L'entrée est aussi une sortie...

Une entrée de village, en plein bocage, l'occasion de s'inspirer du vocabulaire végétal environnant pour mettre en scène le panneau réglementaire. Un traitement similaire de l'autre côté de la voie permet de marquer un effet de seuil qui reste "naturel".....



Une haie de charmille régulièrement taillée borde la voie et cadre le panneau fixé sur un support en bois simple et "rustique" - Photomontage - Vieure 03

© JHilaire CAUIE 03

Autre bourg, autre identité. Là, deux murets, rappelant les murs de pierres roses présents dans la commune, symbolisent le passage de la campagne au bourg. L'effet est souligné par une bande pavée qui invite à ralentir.



Un dispositif simple qui utilise la pierre locale, et bien mis en valeur par les accotements en herbe régulièrement entretenus. Les contraintes de trafic ont conduit à la réalisation d'une imitation de pavés qui reste dans les tons des sables et pierres locaux Isserpent 03

© JHilaire CAUIE 03



Ici, la signalétique d'accueil est mise en scène sur un bâti de bois adossé à une haie de charmille taillée. Les jardinières traitées dans des tons sombres restent acceptables. En sortie de bourg, le massif de la haie marque le passage en restant dans l'esprit du paysage alentour - Photomontage - Lucenay-les-Aix 58

© MJardillet CAUIE 03

© MJardillet CAUIE 03



Photomontage - Murat le Quaire 63

© JHilaire CAUIE 03

Un panneau réglementaire sur fond bois est une solution simple et élégante pour signifier le changement de statut de la route qui devient rue. Dès lors que l'on franchit la "porte du bourg", la "traditionnelle" signalisation routière doit s'adapter. En évitant l'aspect "brut" et très voyant de l'acier galvanisé, le fond bois et les tons sombres facilitent l'intégration de la signalétique au paysage

RUES & ruelles

Chaque rue a son statut, sa fonction mais appartient au même ensemble (le réseau viaire du bourg) et doit donc être aménagée dans une certaine cohérence.

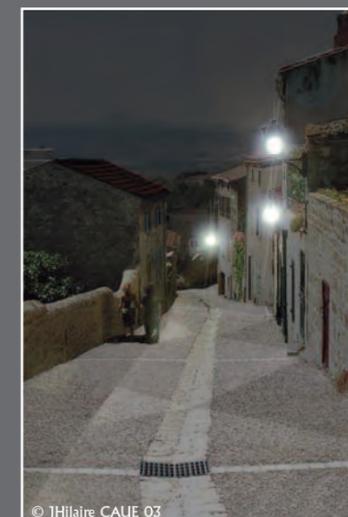
La rue ne doit pas être envisagée comme le terrain de prédilection des automobiles, mais bien comme un espace public à part entière, lieu de toutes les cohabitations : automobilistes, cyclistes, piétons, riverains...

La prise en compte des usages et des caractéristiques des lieux doit aboutir à un principe d'aménagement adapté à l'échelle de la rue considérée, avec comme objectif de base, l'abandon du trop "classique" et banalisant vocabulaire "routier" : bitume, bordures bétons, bornes, peintures, etc...

La rue, la nuit

D'une manière générale, l'éclairage de la rue (à dominante piétonne) n'a pas besoin de répondre aux critères de l'éclairage routier (uniformité, visibilité lointaine, guidage visuel...). Au contraire, l'éclairage devrait signifier le caractère piéton ou résidentiel de la rue, en recherchant des ambiances calmes, sécurisantes et propices à la déambulation. Le respect de quelques principes de base permet d'aller dans ce sens :

- utiliser des **candélabres discrets** le jour (couleurs sombres) et de **faible hauteur** pour être à l'échelle du piéton (2,5m à 5m)
- rechercher un éclairage avec un **bon indice de rendu des couleurs et n'éblouissant pas**
- proscrire tous les luminaires produisant une forte pollution lumineuse des façades privées ou du ciel (éclairage boule, ...)



Des lanternes en applique pour la rue piétonne d'un village classé...

Les luminaires peuvent être munis de plaques opaques à l'arrière pour éviter une lumière trop forte sur les façades.

Le photomontage suggère l'utilisation d'un éclairage offrant une bonne restitution des couleurs pour profiter des tons chauds de la pierre locale...

La nuit tombée, la nature des luminaires rappelle le statut "semi-piétonnier" de la voie. L'éclairage signifie que piétons et automobilistes doivent se partager la rue. L'éclairage est plus "résidentiel" que "routier".

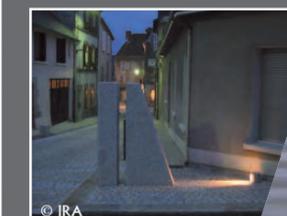
Photomontage - Montpeyroux 63



La rue bénéficie d'un éclairage d'ambiance en applique. Au sol, des balises, intégrées au pavage de granit, guident les piétons et les véhicules occasionnels.

Un éclairage rasant souligne le "totem" d'entrée de la rue. Sobriété de la proposition et traitement des détails d'éclairage donnent une grande qualité à l'aménagement

La Souterraine 23



© IRA

La rue n'est pas une simple route ...



© JHilaire CAUE 03

Large voirie bitumée, peinture et signalétique routière réglementaire, voici un paysage de route ordinaire - Photomontage - La Chapelle 03

... c'est un espace public bordé par le bâti.



© JHilaire CAUE 03

Matériaux de sols qui dialoguent avec le bâti, profil de voie bien adapté au faible trafic ; tout contribue à donner à la rue un statut d'espace public accueillant et noble Photomontage - Montpeyrroux 63

La rue est un lieu de déambulation ...



© JHilaire CAUE 03

Caniveau central en pavés, bordures en pierre de pays, sables locaux, haies, concourent à donner un caractère semi-piétonnier à cette rue. Le promeneur s'approprie naturellement la chaussée - St Saturnin 63

... où le piéton donne l'échelle.



© JHilaire CAUE 03

Le passage piéton intégré valorise l'aménagement tout en affirmant l'importance des espaces piétonniers Photomontage - Le Veudre 03

C'est un lieu de cohabitation ...



© JHilaire CAUE 03

De larges trottoirs en béton désactivé, réalisé avec un granulat local, offre aux piétons un cheminement confortable et sûr - Photomontage - Le Montet 03

... où chacun trouve sa place.



© JHilaire CAUE 03

L'emprise de la rue ne permettait pas la création d'un trottoir confortable. La solution retenue allie qualité de matériau et souplesse d'usage - Photomontage - Le Veudre 03

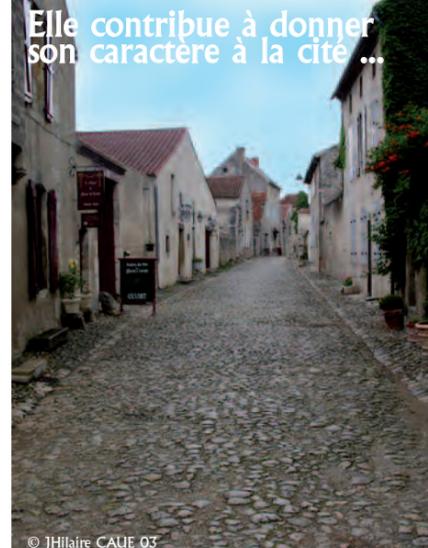
Le profil de la rue doit :

- être adapté à l'échelle et aux caractères des lieux, ainsi qu'aux flux de circulation.
- répondre à des impératifs techniques : récupération et évacuation des eaux de pluie, mise en place et maintenance des réseaux (éclairage, eau, assainissement,...)

La chaussée circulaire n'est qu'une partie de la rue. Elle ne doit pas être la "référence absolue" de l'aménagement, mais s'effacer au profit des autres espaces, piétonniers ou non.

Les matériaux de sol de la rue doivent être confortables à l'usage, mettre en valeur le bâti alentour et contribuer à gommer toutes les références "routières".

Elle contribue à donner son caractère à la cité ...



© JHilaire CAUE 03

Le pavé réalisé en pierres de pays et le profil "rustique" de la rue valorisent la dimension patrimoniale du bourg Charroux 03

Une ligne de pavés de pays, un gravier local clair, une bande d'herbe et quelques roses pour une rue qui se fond dans le paysage - Meillard 03

Une intervention conforme à l'esprit "plus beau village de France" et qui s'adapte à la difficile topographie des lieux Photomontage - Montpeyrroux 63

A lieu modeste, réponse simple et soignée - Meillard 03

Le charme d'une ruelle préservée du bitume... Meillard 03

... et participe avec discrétion à l'ambiance préservée du village.



© JHilaire CAUE 03

Certaines rues imposent naturellement des interventions respectueuses ...



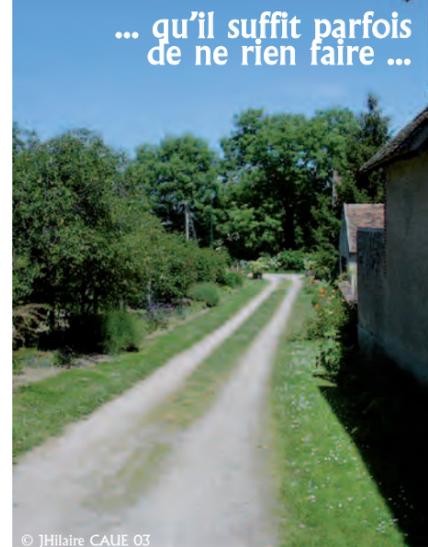
© JHilaire CAUE 03

... la simplicité de certaines autres nous rappelle ...



© JHilaire CAUE 03

... qu'il suffit parfois de ne rien faire ...



© JHilaire CAUE 03

LIMITES

espace public / privé

La limite entre public et privé, c'est le passage de l'espace de tous à l'espace de chacun, point de rencontre entre la volonté communale et l'intérêt du particulier.

Pour la collectivité, il s'agit d'anticiper sur l'aménagement de ces espaces lorsque cela est possible, par exemple lors de la création d'une nouvelle zone d'habitat. Plus généralement, la collectivité se contentera d'accompagner le traitement des limites privées, soit en favorisant les initiatives privées de qualité, soit en aménageant elle-même son espace public.

La qualité de traitement de ces limites, relève d'un dialogue effectif entre la commune et ses habitants.

Pollution lumineuse

L'éclairage urbain a pour ambition de rendre praticable l'espace public de nuit. Le but est de mettre en oeuvre la lumière là où elle est utile, et d'éviter d'en "polluer" les façades privées et le ciel.

Pour cela, des règles de "bon sens" et des dispositifs adéquats peuvent être mis en oeuvre, comme par exemple :

- proscrire les luminaires omnidirectionnels (type boule...) et préférer les luminaires qui offrent un **flux cadré dirigé du haut vers le bas**

- contrôler le "flux arrière" des luminaires afin d'éviter que celui-ci atteigne les façades (par exemple en plaçant une plaque opaque sur la face arrière des lanternes "à l'ancienne", ou en adaptant le type et la hauteur des candélabres, ainsi que leur distance par rapport aux façades.

La façade et le tronc de l'arbre sont plus éclairés que le sol : un éclairage ancien et polluant à éviter absolument - ville de X...



© JHilaire CAUE 03

A l'échelle du village, les vues se confondent entre espaces publics et espaces privés, ne formant qu'un seul et même paysage. L'ambiance du village dépend beaucoup de ce que chacun "donne à voir" de sa propriété.



Un mur de pierre clos la propriété tout en laissant paraître les arbres du jardin et au delà, l'église paroissiale. Côté espace public, une bande herbeuse vient mettre en valeur le mur, en s'inspirant du caractère rural du bourg - Mazirat 03



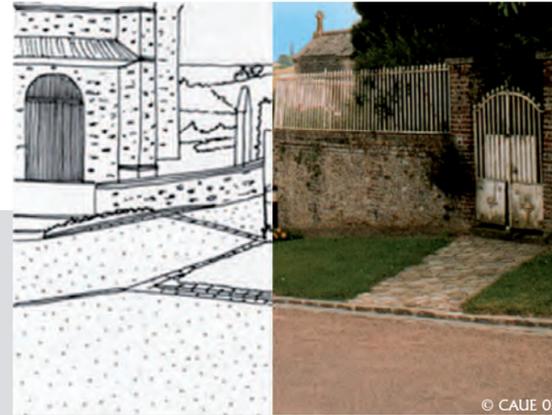
Du fleurissement privé mis en scène pour être vu depuis l'espace public.

Fleurissement privé et espace public en symbiose - Mazirat 03



© HBocquet CALIE 03

La limite doit trouver son équilibre entre continuité et frontière...



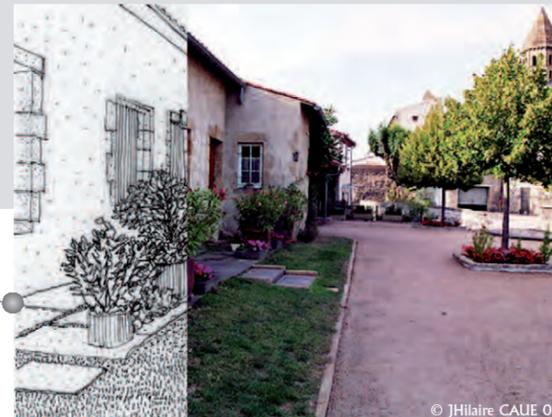
Des aménagements qui soulignent les seuils de propriétés et marquent une transition douce entre espaces publics et privés - Photomontage - en bas, St Saturnin 63

La limite public / privé est une interface...



Espace public ou espace privé ? - Photomontage -

Un espace privé ouvert sur l'espace public et qui contribue largement à sa qualité - Photomontage - Rocles 03



© JHilaire CAUE 03

Définir la limite c'est améliorer l'image de l'espace public...

Prévoir comment on va gérer la limite entre espaces publics et privés dès la conception d'un aménagement, évite d'aboutir à des solutions radicales et souvent inappropriées. Le dialogue avec les riverains est important, autant lors de la conception que pour l'entretien ultérieur des espaces.



© HBocquet CAUE 03

Le propriétaire montre l'attention qu'il porte à l'environnement de sa maison par du fleurissement en pleine-terre au pied de son mur de clôture. Un dispositif très simple comme celui-ci permet au riverain d'investir la plate-bande s'il le souhaite, à défaut, la commune peut assurer un fleurissement régulier.



Il y a interaction entre propriété privée et espace public...

La qualité de certains lieux tient au fait que espaces publics et privés sont intimement liés, sans ruptures grossières. Des aménagements simples permettent de signifier le statut "semi-privé" des espaces, tout en offrant à la vue des espaces ouverts et agréables.

Les plates-bandes plantées éloignent le chemin des façades des maisons et contribuent à affirmer le statut "semi-public" du lieu - Rablay/Layon 49



© CAUE 03

PLACES publiques

La place, c'est le cœur du village qui bat au rythme de ses habitants. C'est le lieu de sociabilité par excellence, approprié et appropriable où chacun vit, joue, passe, discute... une minute, une heure, un instant...

La place est un lieu de vie, un lieu qui vit !

La place est également le lieu de la commune où peut s'exprimer le sentiment d'appartenance à une même communauté. Ce sentiment est fréquemment renforcé par la présence d'éléments symboliques qui sont le reflet d'une histoire commune.

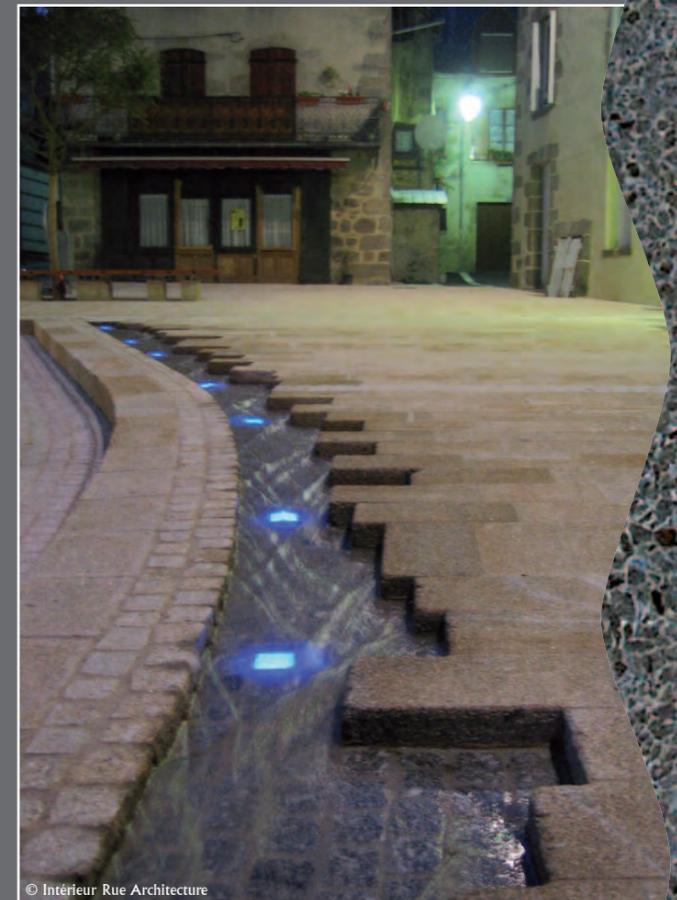
Bien sûr, plus la commune est importante, plus le nombre de places augmente, plus les fonctions de chacune d'entre elles se spécialisent.

Le traitement des places publiques sert généralement de diapason à l'aménagement d'un bourg. C'est pourquoi elles méritent une attention particulière et des prestations de qualité adaptées à l'échelle du bourg et du lieu.

Places de nuit

Lorsque l'on parle de place publique, on pense immédiatement au concept de "mise en lumière". Bien entendu, selon la nature de la place, sa dimension, sa structuration, le projet d'éclairage peut être plus ou moins simple ou complexe, sobre ou sophistiqué. Voici quelques suggestions de principes généraux à respecter :

- concevoir un projet lumière qui ait du sens (que veut-on exprimer par la lumière ?)
- éclairer moins pour éclairer mieux, en se servant de la lumière pour révéler les points forts du lieu
- intégrer les dispositifs d'éclairage à l'aménagement : discrétion le jour, révélation la nuit...
- adapter la mise en lumière aux usages souhaités
- penser éclairages ponctuels, balisages, mise en scène des matériaux (eau, végétal, minéral...)



© Intérieur Rue Architecture

La mise en lumière de la place du Fort est particulièrement réussie. L'intégration des éclairages qui soulignent et révèlent certains détails, le choix de luminaires en applique peu nombreux (mais suffisants)... Tout concourt à la création d'une ambiance nocturne agréable et à l'échelle du lieu - La Souterraine 23



L'ombre des tilleuls, la fraîcheur de l'eau, la beauté du sol pavé pour une placette propice au développement de l'activité touristique



© JHilaire CAUE 03
Montpeyroux 63

Quelques dalles de pierre pour souligner le monument aux morts et des pavés, voici un traitement minéral sobre, à l'échelle de la placette



© JHilaire CAUE 03
Montpeyroux 63

Une trame discrète, un mobilier intégré, quelques arbres et un revêtement de sol assez clair accompagnent la réhabilitation de la grange. La place ainsi valorisée offre une grande polyvalence d'usages.



© CAUE 16
Esse 16

Ici, l'aménagement respecte le caractère initial du lieu. La trame d'arbres a été conservée, la majorité des surfaces en herbe également. Au sol la terre cuite et le béton s'inspirent des textures et couleurs présentes sur l'église.



© JHilaire CAUE 03
Molinet 03

St Saturnin 03

Une place piétonne au cœur d'un village de caractère. Simplicité des matériaux et souplesse des usages.



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03
St Pourçain 03

En organisant un stationnement latéral et en évitant le revêtement routier, l'aménagement a remis en scène le monument aux morts de la commune et le magnifique fond de perspective



© JHilaire CAUE 03
Commentry 03

Au cœur d'une petite ville, le parti-pris très minéral de cette place favorise en tout cas des pratiques et des cheminements variés. Cela est essentiel pour ce lieu qui constitue une véritable articulation dans le tissu urbain.

**Chaque place a son échelle...
Elle doit s'inspirer du caractère "rural" du bourg...**

Elle donne le "ton" des aménagements communaux ...

La place conjugue souvent représentation et symbole...

Elle nécessite parfois une grande polyvalence...



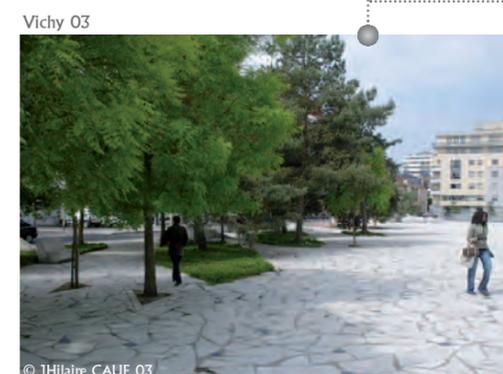
© JHilaire CAUE 03
Commentry 03



© JHilaire CAUE 03
Montluçon 03

Jeux d'eau et caractère fortement minéral sont à l'échelle de cette place urbaine qui participe à la mise en scène de la perspective sur le château des Ducs de Bourbon.

A l'échelle de la ville, chaque place a sa propre vocation. L'aménagement doit proposer une ambiance compatible avec le projet urbain global et créer localement un cadre agréable.



© JHilaire CAUE 03

A l'échelle urbaine, le cadre naturel environnant est moins prégnant que dans un "petit" bourg, cela autorise des concepts d'aménagements plus éloignés des références "rurales".

Opus incertum de dalles blanches, "îlot" de verdure pour un concept typiquement urbain.

ESPACES délaissés

Résidu d'espace, souvenir d'une démolition, dent creuse, délaissé de voirie, sont autant de lieux sans fonction mais non sans impact sur le paysage du bourg.

Ces lieux posent fréquemment des problèmes d'intervention liés à leur statut (espaces parfois privés qui limitent le pouvoir de l'action publique) mais très souvent, le désintérêt porté à ces espaces tient au fait que la force de l'habitude nous les rend "invisibles"

Ces espaces, sans usage précis méritent que l'on se préoccupe de leur avenir. C'est aussi dans le traitement de ces lieux que peut s'exprimer la qualité que l'on recherche pour l'ensemble du bourg.

Eclairage "d'appoint"

La réappropriation diurne d'espaces délaissés peut s'accompagner avantageusement d'une mise en valeur nocturne. Celle-ci va contribuer à transformer définitivement le regard que l'on porte sur le lieu. Il ne s'agit pas d'éclairer tous les espaces résiduels du bourg mais plutôt de "révéler" ceux qui présentent un intérêt particulier.

Pour ces espaces souvent sans fonction précise, il faudrait privilégier des dispositifs de mise en lumière qui "donnent à voir" plus qu'ils n'éclairent... (éclairage rasant pour mettre en scène la texture d'un mur de pierre, éclairage d'un houpplier,...)



© JHilaire CAUE 03

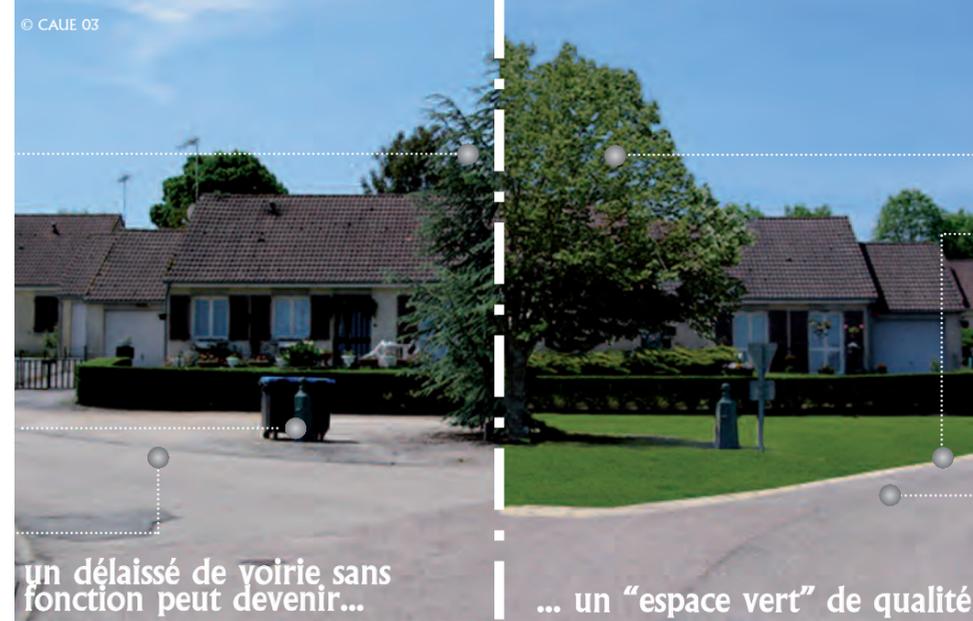
Un espace "ordinaire" à la croisée de 2 chemins au sein d'un bourg. Quelques projecteurs mettent en scène le calvaire et le mur de soutènement en pierre, ainsi que le chêne centenaire. Cette proposition révèle des éléments simples mais constitutifs de la beauté du lieu. Un éclairage "urbain classique" serait inapproprié et "écraserait" tous les détails.

Des lieux banals et souvent délaissés peuvent ainsi devenir très simplement des points de repères agréables dans une déambulation nocturne...

Un résineux sans rapport avec la végétation locale perceptible en arrière plan

Une poubelle comme abandonnée...

Un revêtement de sol dégradé qui se confond avec la route



un délaissé de voirie sans fonction peut devenir...

... un "espace vert" de qualité

En partie gauche de la photo, l'espace tel qu'il est, en partie droite le même espace tel qu'il pourrait être...
Photomontage - Deux-Chaises 03

Un bel arbre en harmonie avec la végétation locale pour embellir et donner un peu d'ombre

De l'herbe pour le "confort des yeux", le jeu des enfants et la qualité de l'environnement

un caniveau de pierres pour limiter la chaussée et canaliser les eaux de pluie

Intervenir sur les espaces à l'abandon, c'est :

Donner une nouvelle dignité au lieu

Montrer que chaque m2 de la commune contribue à la qualité de son paysage

Etre exemplaire pour inciter chaque propriétaire à en faire autant



© CAUE 03

C'est aussi :

Comprendre que le soucis du détail et la qualité de l'entretien font la qualité des "lieux ordinaires"

Admettre qu'agir et entretenir coûte moins cher que "laisser faire"

Prendre conscience que l'on valorise un patrimoine commun

Des moyens simples pour une proposition qui redonne avec justesse une échelle au lieu.

En partie gauche de la photo, l'espace tel qu'il est, en partie droite le même espace tel qu'il pourrait être...
Photomontage



les séquelles d'une démolition peuvent s'effacer...

... au profit d'un espace soigné

Un arrière plan bâti hétéroclite et disgracieux

Un sol de "tout venant" sans qualité, qui donne une sensation de vide et d'abandon

Quelques arbres indigènes pour redonner une échelle et créer un premier plan agréable

Quelques pavés pour limiter la chaussée et canaliser les eaux de pluie

© CAUE 03

ESPACES fonctionnels

Point tri, WC publics, point d'information, etc..., sont des espaces utilitaires dont le but premier est de rendre service. Ils sont des éléments importants dans l'appropriation de l'espace urbain.

Au delà de leur fonction, le traitement soigné de ces espaces, souvent déconsidérés, participe largement à la valorisation de l'image du bourg.

La prise en compte de ces "lieux nécessaires" dès la conception d'un projet d'aménagement permet de les intégrer parfaitement à l'espace public qu'ils vont servir.

Eclairage fonctionnel

Certains espaces nécessitent la mise en place d'un éclairage fonctionnel (on ne parle pas ici de l'éclairage fonctionnel des voies routières). Ce dernier doit rendre possible, sûr et confortable l'utilisation du lieu concerné. Pour autant, il doit également participer à la mise en valeur du paysage du bourg.

Quelques recommandations :

- préférer des candélabres et des luminaires discrets de jour comme de nuit (couleurs sombres et faible hauteur pour les mâts, ...) ou mieux intégrer les luminaires quand c'est possible.

- adapter la luminance aux besoins

Un point-tri sans aménagement avec un éclairage public ancien sur mâts béton... L'ambiance lumineuse plus ou moins uniforme n'offre aucune qualité, le point-tri est très visible en premier plan tandis que l'église disparaît dans la pénombre en arrière plan... Voici une situation bien peu satisfaisante...

Photomontage
Commune de X



© JHilaire CAUE 03

Après enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le site est réaménagé.

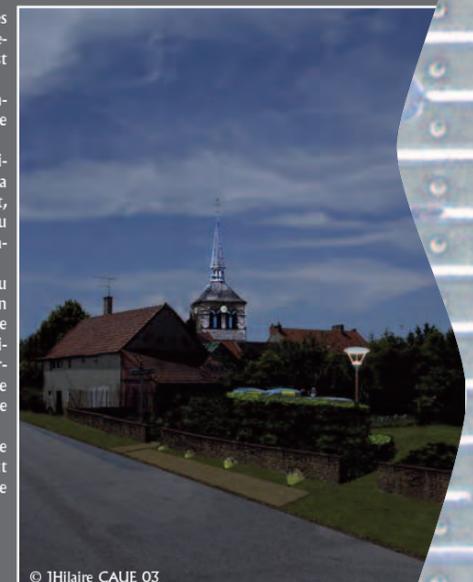
L'éclairage public accompagne avec sobriété ce nouvel aménagement :

- Quelques balises lumineuses au sol marquent la limite du stationnement, soulignent la présence du mur de pierre et accompagnent le cheminement

- L'éclairage fonctionnel du point-tri est assuré par un mât bas (2,50m) qui limite les effets de pollution lumineuse. Un détecteur permet de limiter l'allumage lorsqu'une personne se présente.

- L'église fait l'objet d'une mise en lumière et peut désormais être contemplée de loin, sans gêne...

Photomontage
Commune de X



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Un petit bâtiment neuf abrite le transformateur EDF et sert également d'abri. L'architecture de l'édifice s'inspire des constructions locales
Dun sur Auron 18



© SIEGA

Ici, la commune a profité de la construction de 3 garages pour intégrer le transformateur électrique
Verneuil en Bourbonnais 03

Un abri bus en harmonie avec le paysage communal, un espace organisé où le support d'information touristique est très sobrement mis en scène, un mât d'éclairage à l'échelle du lieu, un fleurissement en pleine terre... Le tout donne un espace fonctionnel et agréable.



© JHilaire CAUE 03

Saint Menoux 03

Des espaces du quotidien...
Des espaces qui rendent service...
Des lieux accessibles à tous...
Un besoin de qualité pour des lieux ordinaires...
Des lieux intégrés à l'espace public...

Une métamorphose en 5 actes...

Les photomontages ci-dessous montrent comment le paysage ordinaire d'une commune peut être transfiguré par le soin apporté au traitement d'un lieu purement fonctionnel. Les aménagements représentés font appel à des techniques simples et éprouvées, ainsi qu'à des matériaux locaux, cultivables ou réutilisables, pour un coût d'entretien faible - Photomontage P. Bargoïn/J. Hilaire CAUE 03 - Commune de X 03



Le point-tri tel qu'il existe...



ACTE I :
enfouissement des réseaux



ACTE II :
un accotement en herbe vient renforcer le caractère rural du lieu



ACTE III :
la plantation d'une haie mixte, en accord avec la végétation locale, crée un filtre en premier plan



ACTE IV :
un muret de pierres de pays prolonge celui clôturant la propriété privée, et marque élégamment la limite

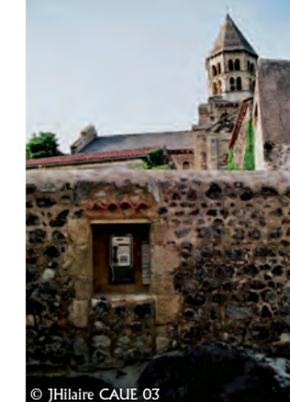


ACTE V :
un caniveau de pierres, quelques pavés, un peu de sable stabilisé, parachèvent l'aménagement et permettent le stationnement des usagers et leur accès au point tri.



© JHilaire CAUE 03

La cabine téléphonique en aluminium n'est pas une fatalité... - à gauche, Montpeyroux 63, à droite Saint Saturnin 63



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

La réutilisation d'un bâtiment ancien a permis d'intégrer parfaitement les toilettes publiques, néanmoins très fonctionnelles - Saint Saturnin 63



© JHilaire CAUE 03

A moindre frais, le point tri a su se faire discret - Verneuil en Bourbonnais 03

En prenant en compte les besoins dès la conception du projet, les espaces utilitaires peuvent être parfaitement intégrés au paysage de la commune. Selon le caractère plus ou moins minéral ou végétal du lieu les réponses diffèrent.

LIEUX de stationnement

La gestion du stationnement est un enjeu important dans le fonctionnement d'un bourg. Si l'on veut favoriser les déplacements doux (piétons, cycles) il faut organiser un stationnement adapté des automobiles, motos et vélos.

Les lieux de stationnement répondent à des besoins très divers : stationnement résidentiel, dépose minute (école, boulangerie,...), stationnement fréquent (mairie, médecin,...) stationnement occasionnel voire exceptionnel (manifestation annuelle...)

L'analyse des pratiques au cas par cas doit aboutir à une offre de stationnement proportionnée et à un aménagement en accord avec la qualité du lieu considéré.

L'échelle modeste de nos bourgs doit permettre d'éviter la prolifération de parkings bitumés inutiles et coûteux, au profit d'espaces de stationnements raisonnés privilégiant la polyvalence, les revêtements de qualité et le confort d'usage.

S tationnement nocturne

Il s'agit, là encore, de problématiques fonctionnelles. L'éclairage des espaces de stationnement doit permettre d'accéder confortablement et en sécurité aux véhicules. Pour cela, il faut disposer d'un éclairage qui évite les zones d'ombres trop prononcées sur les cheminements piétons. Bien sûr, les dispositifs sont à adapter selon la capacité de stationnements et les caractéristiques de chaque site...



© JHilaire CAUE 03

Ici, l'éclairage urbain à base de mâts bas et de dispositifs intégrés, crée une ambiance propice à la flânerie, tout en offrant un bon niveau d'éclairage des places de stationnement. Le recours à des dispositifs lourds et routiers est donc inutile.
Photomontage - Molinet 03



© JHilaire CAUE 03

Des mâts hauts créent un éclairage d'ambiance tandis que des luminaires plus bas soulignent la présence des cheminements piétons.
Photomontage - Neuvy 03

Une bordure pavée de pierres naturelles, délimite la chaussée. La placette permet (sans l'organiser) le stationnement des riverains et laisse la possibilité ouverte à d'autres usages (pétanque, jeux des enfants, ...)



© JHilaire CAUE 03
Meillard 03

Un espace de stationnement traité sobrement (sans bordures en béton, ni peinture inutiles) et en accord avec le paysage du bocage perceptible alentour. Parvenus à maturité, les arbres produiront une ombre agréable et renforceront la dimension végétale et "rurale" du site.



© JHilaire CAUE 03
Chavenon 03

Le sol enherbé et régulièrement tondu offre un espace de stationnement simple et agréable pour les visiteurs se rendant à la mairie. Pour une utilisation très soutenue, d'un tel espace, une stabilisation du sol avant semis de l'herbe peut être nécessaire.



© JHilaire CAUE 03
Villebret 03

Parfois, la fréquence et les usages nécessitent de traiter des stationnements "en dur". Pour autant, les effets de "mer de bitume" doivent à tout prix être évités, comme ici où le respect du site initial, la proportion importante de pelouse, les finitions en terre cuite (inspirée de l'église voisine), minimisent l'impact visuel des places de stationnement.



© JHilaire CAUE 03
Molinet 03

En préalable à tout aménagement, il est conseillé de bien analyser les besoins quantitativement et qualitativement : Combien de stationnements permanents ? Combien de stationnements exceptionnels ? (pour quelle fréquence d'utilisation) Pour quels utilisateurs ? (voiture, motos, poids lourds,...). En analysant les besoins objectivement, on constate souvent que le besoin réel est très inférieur à celui ressenti. Le décalage provient généralement d'un besoin ponctuel important lié à un événement exceptionnel (enterrement, fête commerciale,...)



© MJardillet CAUE 03



© JHilaire CAUE 03
St Saturnin 63

En bordure de voie, à proximité d'un château classé, quelques places de stationnement pour les visiteurs. Un large caniveau de pierre et des bandes pavées délimitent les espaces de stationnement. La pierre est un rappel de celle du château.



© JHilaire CAUE 03
Chateameillant 18

Le fort trafic de la route départementale imposait des contraintes de stationnement fortes sur cet espace public (poids lourds). La solution retenue répond à cette contrainte tout en limitant un peu l'effet de "mer de bitume" par l'emploi d'une trame assez large en pierres naturelles, et la mise en œuvre de pavés sur les espaces piétons. Dans le même esprit, l'arrêt de car a été pavé pour faciliter son intégration à l'aménagement.



© MJardillet CAUE 03
Neuvy 03 - lycée agricole

Un abri pour 2 roues bien positionné dans son environnement. L'absence d'une dalle inutile au sol renforce l'effet de transparence et de légèreté. Pour respecter l'intégrité du site, tous les espaces de stationnement du lycée ont été traités en herbe. Pour supporter la fréquentation journalière du parking, le sol a été renforcé par des dalles alvéolaires engazonnées. Un système d'arrosage intégré évite le gaspillage dû à l'évaporation et permet une gestion rigoureuse de l'eau.



© JHilaire CAUE 03
St Pourçain/Sioule 03

Dalles pour les cheminements, pavés pour les stationnements, bordures, la pierre est mise en œuvre sous différentes formes. La zone de stationnement est délimitée par quelques plantations en pleine terre. Le tout donne un espace de stationnement fonctionnel et esthétique, en continuité des aménagements de la place du monument aux morts toute proche.

Neuvy 03 - lycée agricole

Dans les petits bourgs et villages, les solutions "légères", intégrées au paysage, économiques et nécessitant un entretien limité suffisent. Ainsi, des espaces polyvalents arborés, au sol simplement stabilisé et revêtu d'herbe ou d'un sable local, peuvent offrir des stationnements d'appoints en cas d'affluence exceptionnelle. Si les besoins nécessitent la création d'espaces de stationnement plus structurés, le recours au parking uniformément bitumé avec peinture au sol, inesthétique et polluant n'est pas une fatalité et doit être proscrit !

ESPACE des bâtiments publics

Mairie, bureau de poste, école, église,... sont autant de lieux susceptibles d'être fréquentés par tous. Ils doivent donc être aisément accessibles.

De part les fonctions qu'ils accueillent, les bâtiments publics ont une valeur forte de représentation. Ils ont un statut à part dans le bâti du bourg.

Le soin apporté à l'architecture de ces bâtiments est fondamental, mais leur valorisation dépend pour beaucoup du soin porté à l'aménagement des espaces publics qui les accompagnent.

Tout en restant à l'échelle du bâtiment et du bourg considéré, les aménagements doivent être exemplaires et ne pas sombrer dans la caricature pompeuse.

Façades de lumière

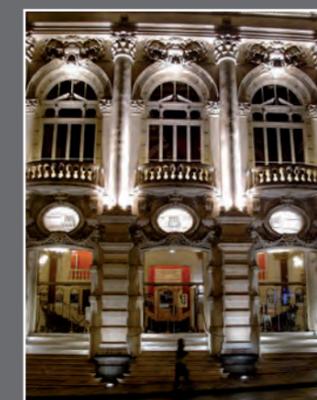
De nuit, une mise en lumière adaptée peut signifier le statut particulier d'un édifice. Outre l'identification immédiate de son importance dans le tissu urbain, la lumière peut révéler la qualité de son architecture.

Le rapport entre le bâtiment public et son espace prend, la nuit, une importance particulière. Si l'on veut aboutir à un résultat satisfaisant, il faut intégrer dans un même projet, la mise en lumière du bâtiment (dont sa façade) et celle de son espace public.



© JHilaire CAUE 03

La mise en lumière accompagne avec simplicité le traitement du parvis de la mairie. Quelques diodes encastrées balisent l'accès et un projecteur illumine les bouleaux qui servent de repère. Dispositifs lourds et éclairage "routier" ont été évités... - Ayron 86



Chaque bâtiment a fait l'objet d'une recherche particulière. A chaque fois, la lumière souligne certains éléments pour exprimer le caractère de la façade. Bossage, lanternon, horloge, prennent un nouveau relief... Éclairages rasants, températures de couleurs différentes, éclairage par l'intérieur sont au service de l'architecture...

Nérès les Bains | Commentry
Clermont-Ferrand

Le parvis met en scène l'architecture simple et élégante de la poste. Les bordures sont traitées avec un beau fleurissement en pleine-terre. A noter qu'une rampe d'accès pour les personnes handicapées en fauteuil a été intelligemment intégrée à l'aménagement. Seul bémol, les coûteuses jardinières et suspentes qui surchargent inutilement la façade et l'aménagement, et risquent fort de mal vieillir...



© PBargoin CAUE 03
Cressanges 03



© PBargoin CAUE 03
Cosne d'Allier 03

L'aménagement des abords du groupe scolaire a été pensé par rapport à l'activité des écoles. Un mail végétalisé et planté accompagne les enfants depuis les espaces de stationnement jusqu'à l'entrée. Des jeux d'enfants ont été judicieusement implantés le long du mail.

L'aménagement des espaces desservant la salle des fêtes respecte le caractère initial du site. Une simple pelouse, quelques fleurs, un puits restauré et une allée gravillonnée suffisent... Les stationnements nécessaires au fonctionnement de la salle ont été traités à proximité et dans le même esprit.



© JHilaire CAUE 03
Chavenon 03



© MJardillet CAUE 03
Autry-Issards 03

On est loin du parking bitumé sans âme et sans qualité qui accompagne trop souvent les salles polyvalentes de nos campagnes. Ici, talus engazonné et fleurissement accompagnent le bâtiment et le sentier gravillonné.

L'aspect monumental de la mairie, sa fonction, ainsi que la dimension de la place attenante, justifient la relative "solenité" et "richesse" de l'aménagement. La qualité des matériaux, les jeux d'eaux soulignent le caractère "exceptionnel" du lieu.



© JHilaire CAUE 03
Commentry 03

Quand l'espace public devient parvis...

Un espace de représentation qui met en scène l'édifice...

Un espace public indissociable de son bâtiment et qui se donne à voir...



© MJardillet CAUE 03
St Pourçain/Besbre 03

A l'échelle de cette commune rurale, la mairie est mise en scène sobrement par un fleurissement de qualité, en pleine terre. La plate bande fleurie délimite le trottoir et définit simplement le parvis de la mairie.

L'église génère toujours un espace public particulier. Un traitement simple et soigné de celui-ci permet de révéler la qualité de l'édifice. C'est souvent dans la recherche d'un juste équilibre entre minéral et végétal que se joue la réussite de l'aménagement. Ci-dessous, un petit carnet d'ambiances...



ESPACE du commerce

Le commerce occupe une place particulière au cœur de la dynamique communale. Qu'il soit sédentaire ou ambulant, son rapport à l'espace public est singulier.

Certains commerces nécessitent des espaces extérieurs que les contraintes de bâti obligent souvent à organiser sur l'espace public. D'autres, de part leur nature même sont de véritables animateurs de l'espace public (terrasse de restaurant, étal de bouquiniste, etc...)

Un bon aménagement doit donc répondre aux besoins du commerce en respectant le caractère des lieux, mais il doit aussi anticiper ses évolutions potentielles, ce qui constitue une véritable gageure.

Il faut sans doute se méfier des espaces trop spécialisés et préserver une certaine polyvalence des espaces.

L'aménagement doit permettre une cohabitation sereine entre l'activité commerciale et les autres fonctions de l'espace public..

Terrasses & lumière

L'éclairage public se doit d'accompagner l'activité commerciale et de tenter d'en favoriser le développement. Pour cela, la réalisation d'un éclairage fonctionnel ou d'ambiance (dans le cas une terrasse de bar par exemple), l'éclairage d'une enseigne ou une mise en lumière plus sophistiquée peut être nécessaire. Là encore, la sobriété est la bien venue...

A l'inverse, l'éclairage privé, lié à l'activité commerciale peut être un apport important de luminosité pour l'espace public. Il convient alors d'éviter la surenchère...



© JHilaire CAUE 03

Les éclairages de l'enseigne sont dissimulés derrière la banne. La lumière diffusée par l'intérieur des boutiques complète celle de l'éclairage urbain, pour un niveau d'éclairage convenable de la terrasse - Clermont-Fd 63



© JHilaire CAUE 03

L'enseigne n'est pas éclairée mais révélée par la lumière indirecte
Clermont-Fd 63



La terrasse du restaurant-bar-multi-services est complètement ouverte sur la place du village. Même le revêtement de sol sablé évite une rupture brutale entre les espaces. La simplicité "rustique" du bâtiment, le fleurissement réalisé avec goût par le propriétaire, et le bouleau voisin, donnent à l'endroit un charme qui semble immuable...
Autry-Issards 03



Le caractère piétonnier et le profil de la rue (d'un même niveau de façade à façade) laissent une grande latitude dans l'appropriation de l'espace par les commerces riverains. La largeur de rue confortable est propice au développement des animations commerciales et facilite les livraisons.
Vichy 03

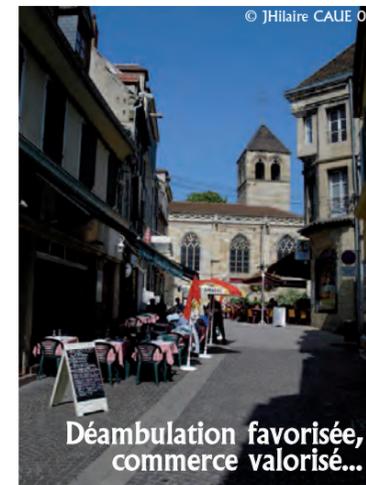
La façade commerciale reprend la simplicité de l'ancienne devanture. L'enseigne discrète contribue également au respect de l'équilibre de la façade. L'espace public se contente de faciliter l'accès de plain-pied à la pharmacie par un trottoir suffisamment large.
Bellenaves 03



© JHilaire CAUE 03



Ici, le contexte un peu plus urbain a abouti à l'aménagement d'un espace à dominante minérale, traité avec des pavés granit dans les tons des pierres locales, et quelques dalles de pierre de volvic. Les commerces, restaurant et bar, disposent ainsi de vastes terrasses face à l'église classée monument historique.
Lurcy-Lévis 03



Montluçon 03

D'une manière générale, l'aménagement des espaces liés aux commerces, nécessite une certaine polyvalence. En effet, la pérennité de l'activité commerciale n'est pas toujours assurée (quand elle n'est pas par nature provisoire comme dans le cas du marché...). Il s'agit donc de composer avec les impératifs de fonctionnement du commerce (accès public, accès livraisons, image de marque, enseigne, prolongements sur l'espace public,...) et avec les nécessités de "durabilité" et de qualité des aménagements.

Les exemples contrastés (ville, bourg rural) présentés ici, montrent la différence fondamentale de nature entre les espaces de commerces "urbains" et les espaces du commerce "rural". Le type de commerce, les modes de fréquentation, le rapport à l'espace public dépendent complètement de l'échelle des lieux. L'aménagement doit en tenir compte.



© PBargoin CAUE 03

PLACE du petit patrimoine

Lavoir, calvaire, puits, fontaine, four, poids public, monument aux morts, tous ces éléments sont les traces trop souvent délaissées d'un passé riche de sens.

Le petit patrimoine est le dépositaire d'une mémoire collective qui justifie à elle seule sa conservation et sa mise en valeur.

Patrimoine fonctionnel, symbolique, ou simple point de repère, il est parfois "l'élément clef" d'un lieu et structure véritablement l'espace public.

Pour mettre en valeur ce patrimoine, il faut veiller à produire des aménagements simples et sobres qui exaltent ses qualités propres, et veillent à ne pas "l'écraser" par des traitements lourds et maniérés.

Les aménagements qui établissent un juste rapport entre le végétal et le caractère très minéral du patrimoine, sont souvent les plus réussis.

Lumière sur le petit patrimoine...

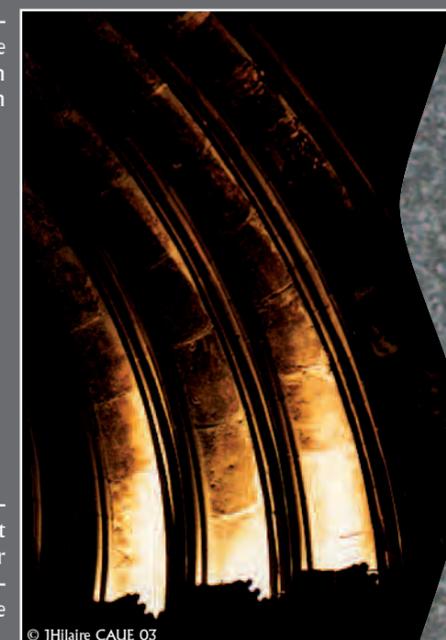
Donner à voir le petit patrimoine la nuit, c'est lui redonner vie dans l'espace public. Sa mise en lumière ne doit pas "l'écraser" mais au contraire en révéler les subtilités. On passe de l'idée d'éclairage à celle d'un "écrin de lumière".



© JHilaire CAUE 03

Ci-dessus, une proposition simple pour mettre en scène un ancien poids public

Photomontage
Voussac 03



Ci-contre, projecteurs intégrés et tons chauds pour souligner les vous-sures du porche de l'église.

© JHilaire CAUE 03

“Une source” comme on en rencontre dans les villages bourbonnais. L’aspect “sauvage” du lieu a été valorisé par le choix d’un fleurissement discret qui utilise des plantes adaptées au milieu humide.



© P. Rocher CAUE 03
Chatelus 03

Un calvaire comme il en existe quelques centaines en bourbonnais et ailleurs... Sa présence est soulignée par le fond de verdure et le fleurissement en pleine-terre à son pied. Ainsi mise en scène, elle signale agréablement l’entrée de bourg.



© JHilaire CAUE 03
Fleuriel 03

Un arbre, une croix, un puits, l’ancien “métier à ferrer” regroupés sur un espace simplement enherbé. Le dispositif rappelle l’esprit des “couders” auvergnats, espaces centraux de certains villages, que partageait la communauté.



© JHilaire CAUE 03
St Saturnin 63

L’aspect du sol (granulat, couleur) est en accord avec celui du petit patrimoine. Autour de l’ancien four, une réservation limitée par quelques pavés autorise un fleurissement régulier. Ceci favorise aussi la bonne santé de la construction en évitant les désordres dus à un revêtement étanche en pied de murs. Dommage que l’intégration du boîtier électrique ait été oubliée...



© JHilaire CAUE 03
Franchesse 03

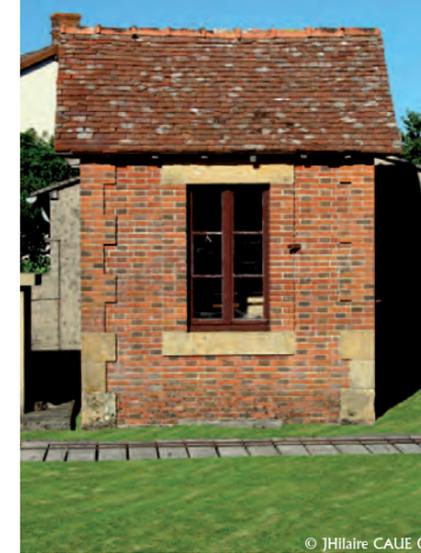
St Saturnin 63

Ici, la place est organisée autour de la fontaine. Une assise en galets de rivière et bordures de pierre de Volvic renforce son aspect de “monument ordinaire”. Sa qualité est mise en valeur par des aménagements très simples : sable au sol, un ou deux arbres, quelques fleurs en pleine-terre,...

Des aménagements compliqués (trame au sol, mobilier inutile, jardinières,...) viendraient “polluer” la vue sur ce bel élément et sur l’espace qui l’accompagne.



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03
Photomontage - Voussac 03

Un aménagement très simple qui joue sur les contrastes de matériaux et les couleurs...



© JHilaire CAUE 03
Montpeyroux 63

Un petit patrimoine valorisé et entretenu peut être le coeur d’un lieu de vie agréable...

Charroux 03



© PBargoin CAUE 03

L’aménagement “dépouillé” respecte complètement le caractère minéral des lieux. Les luminaires participent également à la mise en valeur par un rappel du travail de ferronnerie du puits.

TRAVERSE de bourg

On désigne par le terme de traverse le passage, en agglomération, d'une route dont le trafic est important.

Loin d'être une "route ordinaire", la traverse est une rue au statut bien particulier :

- Sur un axe de communication majeur, elle est souvent considérée comme la "vitrine" de la commune, et parfois, selon sa situation, comme une "porte d'entrée" du département ou de la région.

- Pour les usagers de la route, elle est avant tout une contrainte sur leur itinéraire, un facteur de risque et d'imprévu...

- Pour les riverains et les habitants, elle est trop souvent ressentie comme une **césure**, une **nuisance**, voire, dans le pire des cas, un **danger**.

La réussite de son aménagement dépend donc de la réalisation de plusieurs objectifs antinomiques :

- Permettre le transit fluide (et non rapide...) d'un trafic important

- Favoriser les traversées et liaisons transversales (réunir les 2 "rives" de la traverse)

- Rendre aux habitants des espaces de vie "calmes et sécurisants"

L a traverse nocturne

La mise en lumière de traverses de bourg doit Lallier des concepts quasi opposés :

- respecter des principes d'éclairage routier surtout liés à la sécurité (vision lointaine, uniformité de l'éclairage, luminance élevée,...)
- rendre perceptible aux usagers le statut particulier de la traverse qui est aussi une rue.

Traiter l'éclairage séquence par séquence permet d'adapter la lumière aux nécessités fonctionnelles et paysagères de chaque segment de traverse.



Éclairage uniforme de la chaussée, contre-allée avec éclairage piéton spécifique, des choix simples pour une traverse sûre...
Photomontage - Lapeyrouse 63 - © JHilaire CAUE 03



L'éclairage marque un effet de porte en amorce de traverse...

2 séquences d'une même traverse - Photomontage - Le Cheix sur Morge 63
© JHilaire CAUE 03



Le choix d'un éclairage bilatéral, sur des mâts en rapport avec la hauteur du bâti et des arbres, valorise bien cette séquence plus urbaine... Ce photomontage suggère un éclairage d'ambiance complémentaire pour mettre en scène le bourg traversé...

Le traitement de la traverse s'inscrit parfaitement dans le caractère rural du bourg. Le végétal utilisé à bon escient structure l'espace de la voie et souligne la beauté du mur de propriété. Au même endroit, l'aménagement de 2 larges trottoirs sablés et uniformes aurait été désastreux...



© JHilaire CAUE 03
Lapeyrouse 63



© JHilaire CAUE 03
Lapeyrouse 63

Un changement de revêtement de chaussée marque la présence du cœur de bourg (mairie et école). La traverse "se transforme visuellement" en place traversante. L'effet est accentué par l'utilisation du même matériau "clair" sur les trottoirs. Il faut noter également l'importance du végétal. L'alignement de bouleau structure l'espace en évitant un effet de béance propice à la prise de vitesse. Le filtre végétal ainsi créé s'accompagne d'un talus en herbe en accord avec la ruralité des lieux.

Des passages protégés ont été disposés judicieusement tout le long de la traverse, aux endroits qui offrent la meilleure visibilité pour les piétons et les véhicules. L'emplacement des passages piétons a également été choisi logiquement pour assurer la continuité des cheminements aménagés.



© JHilaire CAUE 03
Lapeyrouse 63



© JHilaire CAUE 03
Lapeyrouse 63

Une contre-allée protégée de la voie par une large bande végétalisée offre un cheminement sûr depuis le cœur du bourg jusqu'à l'extérieur.

Au bout d'une longue ligne droite, sur la route nationale 9, cet aménagement annonce l'entrée dans le bourg. L'effet de "porte" est créé par la présence des arbres et d'un dispositif en rondins de bois, renforcé par les mâts d'éclairage. Cet aménagement simple, en accord avec le paysage environnant, est complété par un îlot central végétalisé. L'ensemble aboutit à un effet de rétrécissement qui incite fortement à ralentir.



© JHilaire CAUE 03
Le Cheix sur Morge 63



© JHilaire CAUE 03
Le Cheix sur Morge 63

Le parti-pris d'aménagement laisse une large part au végétal (plate-bande enherbée, végétaux bas, arbres d'alignement,...), ce qui contribue largement à "gommer" l'aspect routier de la voie. La sécurité routière est intégrée dans la conception même de l'aménagement :
- cheminements larges et protégés par des bandes de végétation en pleine terre.
- l'îlot central végétalisé minimise la présence visuelle de la voie et oblige les véhicules à réduire leur vitesse.

Le traitement de cheminements piétons confortables, l'équilibre entre le végétal et le minéral dans le traitement des espaces publics, les mâts d'éclairage qui s'éloignent volontairement des "standards routiers"... Valoriser les "espaces traversés" par des aménagements harmonieux permet d'exprimer par contraste la priorité donnée à ces espaces.



© CAUE 16
Fontclaireau 16



© CAUE 03
Nébouzat 63

Une traduction des mêmes principes d'aménagement que pour la traverse de Fontclaireau mais dans un contexte différent...

La notion de traverse apparaît quand un gabarit de voirie imposé par une logique routière, est sans rapport avec l'échelle modeste du bourg traversé. Tout l'enjeu de l'aménagement devrait donc consister à "gommer" l'aspect routier, minimiser l'impact des voies de circulation, organiser la cohabitation des différents usagers de la voirie, favoriser les transversalités, pour redonner à la traverse une échelle compatible avec le reste du bourg. Pour cela, il est indispensable de ralentir le flux routier pour l'amener progressivement à une vitesse compatible avec l'activité humaine du bourg.



© JHilaire CAUE 03

L'aménagement doit proposer un **traitement cohérent d'un bout à l'autre de la traverse** et, en même temps, répondre à **des logiques fonctionnelles différentes, séquence par séquence**. Aménager la traverse du bourg implique donc l'analyse préalable des flux de circulation, de la morphologie de la traversée, du rapport de la traverse au reste du réseau viaire de la commune et de son rôle dans l'articulation des différents secteurs du bourg. Enfin, l'analyse doit évaluer l'impact de la traverse dans la logique de l'itinéraire routier et son rôle en terme d'image pour la commune et au delà...

LE SOIN du détail

Lorsque l'on découvre un espace public pour la première fois, notre perception en est globale, on ressent l'ambiance générale du lieu. Mais que l'on s'attarde un instant sur cet espace et l'on se rend vite compte que chaque détail de l'aménagement nous renseigne sur sa qualité.

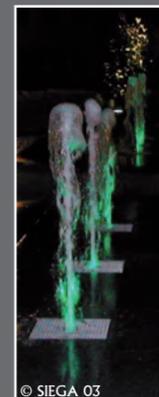
Un matériau bien ou mal mis en oeuvre, une signalétique intégrée, ou au contraire, un mobilier urbain voyant rajouté au dernier moment, la qualité d'une bordure de trottoir ou le dessin soigné d'un calepinage, sont autant d'indicateurs du niveau de finition d'un espace public.

La réussite de l'aménagement dépend pour beaucoup du soin que l'on apporte au traitement des détails.

Détails d'éclairage

Aujourd'hui, la multiplication des systèmes d'éclairage urbain, de plus en plus variés, discrets et intégrables, permet de traiter de véritables "détails" d'éclairage. En dosant la lumière, en cadrant un faisceau, en modulant la couleur, la palette de l'éclairagiste s'élargit au bénéfice d'une mise en lumière de plus en plus subtile.

De nuit, comme de jour, chaque détail compte dans la perception de l'ambiance générale : de l'intégration des dispositifs de mise en lumière, au choix d'une température de couleur...



© SIEGA 03



© JHilaire

Éclairage intégré dans le sol pour les "fontaines résurgentes" - Commeny 03

Faisceaux dirigés et tons chauds pour souligner l'entrée du jardin Lecoq - Clermont-Ferrand 63



© SIEGA 03

Solennité et contre-jour étudié pour la mise en scène des sculptures dans un passage jusque là sombre et sans vie - Lapalisse 03



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Même four restauré, même sol et même fleurissement impeccable... 2 photos identiques ? A un détail près, mais un détail qui compte...



© JHilaire CAUE 03

© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Des dispositifs techniques intégrés dès la conception de l'aménagement. Discretion assurée...

Un entourage d'arbre inscrit dans le calepinage de la place...

Une grille de caniveau qui joue avec les matériaux du sol, au fil de l'eau d'une ville thermale...



© JHilaire CAUE 03

© JHilaire CAUE 03

Des matériaux minéraux et des végétaux qui dialoguent harmonieusement sous le soleil...



© JHilaire CAUE 03

© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Une signalétique faite sur mesure et mise en place judicieusement...

Un sol en béton désactivé dont le granulat et la teinte s'inspirent du socle de l'église en granit

Un sol en pavés de granit qui montre que le matériau ne fait pas tout et que la façon de le mettre en oeuvre est plus qu'un détail... Ici, la pose en "queue de paon" est très prégnante dans la perception du lieu...

Ci-dessous, trois exemples dans lesquels chaque détail participe à la création d'une ambiance générale très agréable



© JHilaire CAUE 03



© JHilaire CAUE 03

Plantations en pleine-terre, qualité du pavage et de sa mise en oeuvre, intégration des caniveaux, simplicité des armatures de la treille... Aubeterre 16



© CAUE 16

Muret banc intégré, continuité privé/public, qualité du matériau de sol et de sa pose, bornes discrètes faites sur mesure dans un grès de pays... Vésdun 18



© JHilaire CAUE 03

Pas de bordure inutile entre l'herbe et le cheminement en béton désactivé, plantations en pleine-terre, éclairage et mobilier discret, muret en accord avec le bâti... Etagnac 16



© CAUE 16

En conclusion, un besoin de cohérence et d'harmonie...

Les exemples présentés dans les pages précédentes illustrent bien le but essentiel de tout aménagement : la recherche d'une harmonie d'ensemble.

Il ne s'agit plus de réaliser des aménagements au cas par cas, au gré des modes, des opérateurs ou des financements. Ce genre de procédé aboutit inévitablement à un patchwork incohérent où se perdent **qualité et sens des lieux...**

Pour une collectivité, le véritable challenge consiste aujourd'hui à s'inscrire dans une **démarche globale** sur le long terme. Organiser le développement spatial de la commune, donc penser conjointement urbanisme et aménagement dans une durée qui dépasse celle de la prochaine échéance électorale, sont des objectifs essentiels si l'on veut éviter le "syndrome du coup par coup".

Aller par étapes, du global au local, du général au particulier, du document d'urbanisme au détail de réalisation d'un caniveau, telle pourrait être la devise de "l'aménageur durable".

Schématiquement, ces grandes étapes sont :

- réfléchir à l'urbanisme communal et son évolution
- définir un **programme d'aménagement d'ensemble**, en phase avec l'identité paysagère de la commune et réalisable sur le long terme (20 ans...)
- décliner ce programme en **actions cohérentes qui respectent les concepts définis dans le programme d'ensemble**. Ces actions sont réalisées petit à petit en fonction des capacités financières de la commune mais exigent le même niveau de qualité.
- définir chaque projet avec précision lors des phases de maîtrise d'oeuvre. Cela veut dire : disposer d'études de conceptions précises qui envisagent la **résolution technique de chaque détail** et qui évitent au maximum l'improvisation en cours de chantier.
- prévoir l'entretien des espaces aménagés sur le long terme, par exemple avec la réalisation d'un **cahier d'entretien**.

Disposer de documents référentiels (fils rouges...), définis collégialement par les acteurs du territoire, permet d'assurer sur le long terme la cohérence de choix conceptuels mûrement réfléchis...

C'est la base même d'un "aménagement durable".

V

Des outils pour
mettre en place
une politique
d'aménagement
de qualité
("aménagement
durable")

URBANISME

Selon la nature, la taille et l'ambition de la collectivité concernée les outils diffèrent.

LE SCOT :

Le Schéma de Cohérence Territoriale *“permet aux communes d'un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.”* *

Il définit des grandes orientations mais ne fixe pas la destination des sols même s'il peut, ponctuellement, indiquer des éléments à protéger.

Le scot engage les communes qui l'ont élaboré ensemble.

Les documents d'urbanisme ou d'aménagement des dites communes doivent être **compatibles** avec le SCOT.

LE PLU :

Le plan local d'urbanisme est un document opposable au tiers qui permet à une commune de **maîtriser la destination de ses sols**.

Il doit comprendre un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui présente la logique du projet communal. Lorsqu'un PLU a été approuvé dans une commune, chaque parcelle de terrain fait partie d'une zone spécifique sur laquelle s'applique un règlement particulier.

La commune délivre elle-même ses autorisations de construire.

La loi urbanisme et habitat a simplifié la procédure de création et le contenu du PLU, ce qui le rend plus accessible et adapté aux petites communes.

LA CARTE COMMUNALE :

C'est un document **plus simple et plus limité que le PLU**.

Il se contente de **délimiter les secteurs constructibles et inconstructibles, sans règlement spécifique**. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) continue de s'appliquer.

La carte communale permet donc de limiter les extensions d'urbanisation incohérentes mais n'est pas adaptée si l'on souhaite une gestion fine du sol.

Elle s'adresse surtout aux petites communes rurales qui ont régulièrement quelques demandes de permis de construire mais pas de pression foncière forte.

La loi urbanisme et habitat permet désormais aux communes ayant approuvé une carte communale de délivrer leurs autorisations de construire si elles le souhaitent.

A MÉNAGEMENT

Dans le département de l'Allier, il existe un outil spécifique pour aider les communes dans leur politique d'aménagement, c'est :

LE CONTRAT COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE BOURG (CCAB) :

Initiée par le Conseil Général, la procédure de CCAB propose une **modalité de partenariat originale** entre le Conseil Général, le SIEGA et les communes rurales du département qui souhaitent s'engager dans une démarche d'aménagement global de leur bourg.

L'étude préalable à la signature d'un Contrat Communal d'Aménagement de Bourg se déroule en plusieurs étapes fondamentales :

- **l'élaboration d'un diagnostic exhaustif et partagé** de la commune permettant de dégager les enjeux d'aménagement du bourg.
- **la formalisation d'un programme global d'aménagement** comprenant notice écrite, plan d'aménagement de l'ensemble des espaces publics et recueil de prescriptions définissant de manière qualitative les principes d'aménagements et les ambiances escomptées.
- **la définition des actions à court terme (5 ans)**. Cette étape permet de préciser les intentions d'aménagement, de définir le découpage géographique et temporel des actions, d'estimer leur coût de réalisation.
- **le montage d'un plan de financement** faisant apparaître la participation des différents partenaires financiers.

Sur la base de cette étude préalable, un Contrat est signé entre le Conseil Général, la commune et le SIEGA pour une durée maximale de 5 ans.

La signature de ce contrat tri-partite permet à la commune de bénéficier de **conditions de subvention avantageuses**.

Dans le cadre du CCAB, tous les travaux éligibles bénéficient d'un **taux de subvention unique de 30% sur leur coût HT, sans plafond**. Dans ce cadre les 30% s'appliquent également sur les travaux d'éclairage public (hors enfouissement de lignes financé par ailleurs).

L'étude préalable est, quant à elle, subventionnée à 70% de son coût HT par le Conseil Général.

renseignements complémentaires :

Conseil Général de l'Allier, Direction de l'aménagement du territoire
03000 Moulins

M AITRISE D'ŒUVRE...

Un chantier d'aménagement de place publique bat son plein... Et pourtant, le bâtiment des toilettes publiques/transfo/abri à vélo, n'est toujours pas dessiné...

Un matériau de sol a été substitué à un autre en cours de chantier sur proposition de l'entreprise, sans que le concepteur de l'aménagement n'ait été consulté...

Un chantier d'espace public a été commencé sans que les principes d'éclairage n'aient été définis...

Voici 3 exemples vécus, parmi d'autres, pour illustrer une maîtrise d'œuvre mal conduite. Il est bien difficile dans ces conditions d'assurer une cohérence de l'ensemble de l'aménagement.

Les projets d'aménagement d'espaces publics (assimilés à des Ouvrages d'infrastructures) ne font pas l'objet du même encadrement que celui existant pour les projets de bâtiments publics :

- il n'y a pas de "permis d'aménager" ni de recours obligatoire à un professionnel qualifié
- la loi MOP n'impose pas de "mission complète" obligatoire comme la mission de base des projets de bâtiment.

Il y a là matière à réflexion, car la qualité d'un aménagement dépend pour beaucoup de celle de sa maîtrise d'œuvre...

Il semble donc urgent de revoir certaines habitudes de travail (qui laissent une part trop grande à l'improvisation sur le chantier) et de se donner quelques règles de "bon sens" pour une maîtrise d'œuvre réussie :

- Choisir un maître d'œuvre (ou une équipe de maîtrise d'œuvre) **compétent dans les différents domaines du projet** (conception de l'espace, paysage, technique). Un bon "technicien réseaux" n'est pas forcément un bon concepteur...

- S'assurer que le concepteur soit **présent à toutes les phases de réalisation** (suivi de l'évolution des travaux, contrôle de la qualité de la mise en œuvre, résolution des détails d'aménagement,...).

- **Accorder du temps à la conception et au travail des détails d'aménagement.** A chaque phase de travail correspond une échelle de plan et un niveau de détail donné. On voit encore trop souvent de vagues esquisses mal définies se faire passer pour des plans de projet...

Conception soignée et détaillée

=

Chantier et budget mieux maîtrisés

VI

Références des
aménagement

Bibliographie

Adresses utiles

Table des matières

REFERENCES...

Vous trouverez ci-dessous les références des architectes, paysagistes, urbanistes, bureau d'étude, dont les réalisations illustrent cet ouvrage, et qui ont pu être identifiés...

Intérieur Rue Architecture
4 rue des Vignes
63400 Chamalières
(La Souterraine P4, P27)

Roland Malbrunot, architecte
126 rue des écoles
03290 Dompierre/Besbre
(Molinet P6, P27, P33)

Espace Pluriel
4 rue Fradet
18201 Saint Amant Md
(Culan, Vesdun, Chateameillant
St Loup des Chaumes, P6, P11, P14,
P33, P43)

Stephane Pichon, architecte
8 bd Charles Louis Philippe
03000 Moulins
Pollen APEP
le bourg
42310 La Pacaudière
(Isserpent, Chavenon, P21, P33)

Christian Bautier, architecte
32 rue Amadéo
63000 Clermont-Fd
(Lurcy-Lévis P12)

Ex cabinet Gaudriot
Saunier & associés
9 av Léonard de Vinci
63000 Clermont-Fd
(St Pourçain/Sioule P33)

Gilles Amphoux, paysagiste
544 route d'Aubais
30250 Sommières
Gilles Vexlard, paysagiste
"latitude nord"
233 av général Leclerc
94700 Maisons Alfort
(Vichy P27, P37)

Sylvie Soulas, Geneviève Jourde,
architectes
4 rue des poilus
63122 Ceyrat
(Cosne d'Allier P35)

Axe Saône architectes paysagistes
17 quai Fulchiron
69005 Lyon
(Commentry P27, P35)

Ville de Montluçon
Jean Max Llorca, consultant fontaines
place Jean Jaurès
03106 Montluçon
(Montluçon P27, P37)

Atelier d'architecture JP Philippon
6 rue de la Braque
75003 Paris
François Voinchet, architecte CMH
9 cours Jean Jaurès
03000 Moulins
(St Menoux P31)

Commune de Montpeyroux
le bourg
63114 Montpeyroux
Frédéric Coulamy, architecte
20 place de Jaude
63000 Clermont-Fd
(Montpeyroux P23, P27)

Jean Claude Barthe, architecte
DDE du Puy-de-Dôme, subdivision de
Riom
63 000 Riom
(Le cheix sur Morge P41)

DDE du Puy-de-Dôme, subdivision de
St Eloy les Mines
rte de Durmignat, La Vernade
63700 St Eloy les Mines
(Lapeyrouse P41)

DDE du Puy-de-Dôme, subdivision de
St Amant Tallende
1 rue Parc
63450 St Amant Tallende
(St Saturnin P4, P23, P25, P27)

Bruno Recoules, architecte
12 rue Bertin
03000 Moulins
(Lycée agricole de Neuvy P33)

Dominique Evrain, architecte
les genévriers
03240 Le Theil
(Le Montet P23)

DDE de l'Allier (subdivisions de
Commentry, Bourbon l'A., St
Pourçain/S,...)
51 bd St Exupéry
03400 Moulins
(Ygrande, Mazirat, Meillard, St
Menoux, Franchesse, Le Veudre, P7,
P13, P25, P33, P39)

BIBLIOGRAPHIE

S'organiser pour aménager l'espace public

Démarches et processus d'organisation
Nicolas Magalon - *CERTU* - 128 pages - 2005

Les espaces publics urbains

Recommandations pour une démarche de projet
Sylvie Weil (+comité de rédaction) - *MIQCP* - 172 pages - 2001

Aménager les espaces publics

le mobilier urbain
Annie Boyer, Élisabeth Rojat-Lefebvre - *Le Moniteur* - 327 pages - 2001

La programmation urbaine

Nécessité et enjeux, méthodes et applications
Jacques Lécureuil - *Le Moniteur* - 187 pages - 2001

Réussir l'aménagement du bourg

DDE63, CAUE63 - dépliant

L'urbanisme végétal

Caroline Stefulesco - *institut pour le développement forestier* - 323 pages - 1993

Recommandations relatives à l'éclairage des voies publiques

AFE - 188 pages - 2002

La lumière urbaine

Roger Narboni - *Le Moniteur* - 264 pages - 1995

La lumière et le paysage

Créer des paysages nocturnes
Roger Narboni - *Le Moniteur* - 232 pages - 2003

Sols urbains : pour une approche sensible

Nicolas Wiplier - *CERTU* - 206 pages - 2004

Matières de nos sols

Guide technique
CAUE 17 - 60 pages - 1998

Mon village est entre mes mains

Un élu rêve de projets de qualité pour sa commune
D. Roman, F. Delavaud - *CAUE 16* - 49 pages - 2005

Espaces publics

Les fiches thématiques du CAUE du Puy-de-Dôme
CAUE 63 - 6 fiches

Une voirie accessible

document d'illustration des décrets et circulaire de 1999 et 2000 relatifs à
l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées
CERTU - dépliant - 2003

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

JO du 12 février 2005-

ADRESSES UTILES

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le CAUE de l'Allier est une association assurant des missions de conseil, de sensibilisation, d'information, d'assistance, dans un esprit de service public, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Il est financé par une taxe (départementale) sur les permis de construire, et assure ses missions gratuitement auprès des particuliers et des collectivités.

En matière d'aménagement, le CAUE 03 participe au suivi des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg de l'ensemble du département. Dans ce cadre, il assure un rôle de conseil tout au long de la procédure, depuis la proposition d'un cahier des charges pour l'étude préalable, jusqu'à la définition des aménagements, mais sans jamais se substituer aux maîtres d'œuvre...

Dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, le CAUE peut également apporter une aide plus ponctuelle aux collectivités qui en font la demande : procédures, méthodes, techniques, recherche de qualité...

CAUE de l'Allier, 14 cours Jean Jaurès 03000 Moulins
tel : 04 70 20 11 00 fax : 04 70 20 64 28
@ : caue03@wanadoo.fr web : www.caue03.planet-allier.com

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Conduite d'études, planification urbaine, droit des sols, assistance à la maîtrise d'ouvrages,...

DDE de l'Allier, 51 Bd St Exupéry BP 110 03403 Yzeure cedex
tel : 04 70 48 79 79 fax : 04 70 48 79 01
@ : dde-allier@equipement.gouv.fr
web : www.equipement.gouv.fr

Conseil Général de l'Allier

Aides aux communes, aménagement voirie départementale, Contrats communaux d'aménagement de bourg,...

Conseil Général de l'Allier, 1 avenue Victor Hugo 03000 Moulins
tel : 04 70 34 40 03 fax : 04 70 34 40 40
web : www.cg03.fr

Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz de l'Allier (SIEGA)

Enfouissements des réseaux aériens, éclairage public, mise en lumière,...

SIEGA, le Fromenteau BP 812 03008 Moulins cedex
tel : 04 70 46 87 30 fax : 04 70 44 87 69
@ : siega@siega.fr web : www.siega.fr

TABLE DES MATIÈRES

Espace public, définition	P4
I/ Prendre en compte les usages et pratiques de l'espace pour des lieux appropriés et appropriables	P5
accessibilité.....	p6
cohabitation.....	p7
usages.....	p8
II/ Respecter, valoriser l'identité et l'esprit des lieux, pour des aménagements qui ont du sens	P9
caractère & identité.....	p10
représentation.....	p12
échelle.....	p13
matières.....	p14
III/ Inscrire les aménagements dans une logique de développement durable	P15
concertation.....	p16
économie.....	p17
environnement.....	p18
IV/ Fiches thématiques	P19
entrée de bourg.....	p20
entrée de nuit	
rues et ruelles.....	p22
le rue, la nuit	
limites espace public / privé.....	p24
pollution lumineuse	
places publiques.....	p26
places de nuit	
espaces délaissés.....	p28
éclairage d'appoint	
espaces fonctionnels.....	p30
éclairage fonctionnel	
lieux de stationnement.....	p32
stationnement nocturne	
espace des bâtiments publics.....	p34
façades de lumière	
espace du commerce.....	p36
terrasses & lumière	
place du petit patrimoine.....	p38
lumière sur le petit patrimoine	
traverse de bourg.....	p40
la traverse nocturne	
le soin du détail.....	p42
détails d'éclairage	
un besoin de cohérence et d'harmonie.....	p44
V/ Des outils pour mettre en place une politique d'aménagement de qualité	P45
urbanisme.....	p46
aménagement.....	p47
maîtrise d'œuvre.....	p48
VI/ Références des aménagements, bibliographie, adresses utiles	P49
références.....	p50
bibliographie.....	p51
adresses utiles.....	p52